

# Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1911-12

## PRESIDENT

M. FREDERIC CLEMENT LARIVIERE, quincaillier en gros, président de la Cie "Larivière Incorporée", 311, Biv. St-Laurent.

## 1er VICE-PRESIDENT

M. ARMAND CHAPUT, de "L. Chaput, Fils & Cie," 2, rue de Bressoles.

## 2ème VICE-PRESIDENT

M. LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, de la "St. Lawrence Flour Mills Co., Ltd.," 1110, rue Notre-Dame Ouest.

## TRESORIER

M. GEORGES GONTHIER, comptable public, financier, de "St-Cyr, Gonthier & Frigon, 103, rue St-François-Xavier.

## AVISEURS LEGAUX

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 30, St-Jacques.

M. FORTUNAT BOURBONNIERE, Conseil du Roi, Licencié en Droit, 76, rue St-Gabriel.

**CONSEIL D'ARBITRAGE.** — MM. Fred. C. Larivière, Armand Chaput, Le Lieut.-Colonel A. E. Labelle, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Hon. Alphonse Desjardins, L. E. Geoffrion, Damase Masson, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isafe Préfontaine.

## SECRETAIRE

M. Bolvin W. U., marchand, président du Bureau Provincial de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc 781, Mont-Royal Est.

## CONSEILLERS

M. Bastien Trefflé, entrepreneur, 334, rue Sherbrooke Est.

M. Gauthier L. Z., architecte, président de la Chambre Syndicale de Construction, 180, rue St-Jacques.

M. Beaudry Narcisse, bijoutier, 287, rue Ste-Catherine Est.

M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères, Limitée", 43, rue Notre-Dame Ouest.

M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".

M. Daoust Emilien, de la "Librairie Beauchemin, Limitée", 79, rue St-Jacques.

M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.

M. D'Argencourt, L. O., épicière, 362, rue St-Denis.

M. Hardy A. H., de "Greenshields Limited," Carré Victoria.

M. Desmarteau Alexandre, liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.

M. Laurendeau J. T. R., courtier en mines, 99, rue St-Jacques.

M. Drouin F. B., président de The Waldron Drouin Co., marchand de fourrures, 164, rue McGill.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie, Limitée", marchands de nouveautés en gros, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, 335, rue St-Paul.

M. Filiatrault, Joseph, de Filiatrault et Lesage, marchand de nouveautés, 429, Boulevard St-Laurent.

M. Michaud Alexandre, courtier en immeubles, maire de la ville de Maisonneuve, Ch. 410, Ed. Banque de Québec.

M. Filion J. G. A., président de la section des pharmaciens de l'Association des Marchands-Détailleurs, 1248, rue Ontario Est.

M. Renaud Alphonse, de "Renaud, King & Paterson, Limited," marchand de meubles, 736, rue Ste-Catherine Ouest.

M. Fortier Adélar, marchand de provisions, de The Montreal Dairy Co., 315, rue Lagauchetière Est.

M. Tarte Louis Joseph, président de la Cie de Pub. de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

M. Frigon A. P., financier, de St-Cyr, Gonthier & Frigon, 103, rue St-François-Xavier.

M. Gareau J. O., président de J. O. Gareau, Limitée, de la section des marchands de nouveautés de l'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, 1502, rue St-Laurent.

## AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

### ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.

M. Damase Masson, ancien négociant, Ch. 18, 107, rue St-Jacques.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épicière en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.

M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, associé de la maison "L. Chaput, Fils & Cie," 2, de Bressoles.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 325, avenue Decelles, Côte-des-Neiges.

L'hon. ex-maire Alph. Desjardins, Conseiller Privé de Sa Majesté pour le Canada, ancien Ministre fédéral, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, administrateur de l'Université Laval de Montréal, Ch. 26 Edifice du Board of Trade.

M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Italie, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.

M. Isafe Préfontaine, président de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, 107, rue St-Jacques.

M. O. S. Perrault, directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, 900, rue St-Antoine.

### ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

M. Guillaume Bolvin, ancien membre de la Commission Royale d'enquête du Travail, 284, rue St-Laurent.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.

L'hon. J. D. Rolland, Président de la Banque d'Hochelega, membre du Conseil Législatif de la Province de Québec, 18, rue St-Denis.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.

M. A. Racine, de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.

M. A. V. Roy, I. C., et industriel, 224, rue St-Jacques.

M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

**AUDITEURS.** — MM. Henri Beauregard, 70, rue St-Jacques; Henri Viau, 248, rue Notre-Dame Ouest.

## COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1911-1912.

Le président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

**AFFAIRES MUNICIPALES.** — MM. Isafe Préfontaine, président; W. U. Bolvin, C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, J. O. Labrecque, H. Laporte.

**FINANCES.** — MM. Damase Masson, président; Armand Chaput, Joseph Fortier, A. P. Frigon, Geo. Gonthier, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt.

**AGRICULTURE ET COLONISATION.** — MM. D. Parizeau, président; Arthur Berthiaume, E. Blanchard, J. T. R. Laurendeau, Hon. J. D. Rolland, L. J. Tarte, Rod. Tourville.

**HAUTES ETUDES COMMERCIALES.** — MM. Geo. Gonthier, président; Trefflé Bastien, Joseph Contant, Hon. Alph. Desjardins, C. P.; L. Z. Gauthier, L. E. Geoffrion, H. Laporte.

**BEURRE ET FROMAGE.** — MM. Adélar Fortier, président; W. Champagne, J. A. Doré, A. A. Labrecque, Chs. Langlois, Z. Limoges, J. A. Vaillancourt.

**LEGISLATION.** — L'hon. Alphonse Desjardins, C. P., président; les Hon. T. Berthiaume et N. Pérodeau, conseillers législatifs; J. A. Beaudry, Edmond Brossard, A. A. Granger, le Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Louis J. Loranger, C. R., et O. S. Perrault.

**BULLETTIN.** — MM. Joseph Contant, président; E. Daoust, Hon. Alph. Desjardins, C. P., A. J. de Bray, Geo. Gonthier, L. J. Loranger, C. R., et Eugène Tarte.

**MINES, BOIS ET FORETS.** — MM. J. T. Marchand, président; J. T. Armand, A. A. Larocque, Octave Lemay, Albert Hudon, Alph. Renaud, L. Sohler, Rod. Tourville.

**COMPTABILITE.** — MM. A. P. Frigon, président; Alfred Cinq-Mars, Alex. Desmarteau, P. E. Dufresne, Chs. Ed. Gravel, C. A. Gagnon, Henri Viau.

**NOUVEAUTES.** — MM. Alphonse Racine, président; W. U. Bolvin, J. N. Dupuis, J. Filiatrault, J. O. Gareau, A. H. Hardy, C. E. Martin.

**CUIRS ET PEAUX.** — MM. Joseph Daoust, président; R. Claude, F. B. Drouin, Paul Gallibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

**PRODUITS CHIMIQUES.** — MM. Henri Lanctôt, président; Arthur Décarv, J. G. A. Filion, S. Lachance, A. J. Laurence, Paul J. Leduc.

**ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES.** — MM. A. V. Roy, président; G. Esplin, Joseph Fortier, A. A. Granger, L. O. Grothé, A. E. Labelle, Alex. Machéras, J. T. Marchand.

**RECEPTION.** — MM. Jos. Fortier, président; N. Beaudry, A. N. Bredur, Armand Chaput, Damase Masson, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Alph. Renaud.

**EPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES.** — MM. Joseph Ethier, président; J. A. Doré, L. O. D'Argencourt, A. Dumont, Armand Chaput, Nap. Gendreau, Alex. Orsail.

**TRANSPORTS, TELEGRAPHES ET TELEPHONES.** — MM. C. H. Catelli, président; Damase Masson, Trefflé Bastien, Armand Chaput, Geo. B. Fraser, A. A. Granger, L. E. Geoffrion, J. P. Mullarkey, Isafe Préfontaine.

**EXPOSITIONS ET MUSEES.** — MM. G. Bolvin, président; J. A. Beaudry, C. H. Catelli, Jos. Contant, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, L. A. Lapointe, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

**VINS ET LIQUEURS.** — L'hon. J. M. Wilson, président; MM. H. G. Bisso, J. A. Christin, J. Ethier, Albert Hudon, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

**FERS ET METAUX.** — MM. Ludger Gravel, président; O. Dubois, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, W. Laurault, A. Prud'homme, L. J. A. Surveyer.

## MEMBRES D'HONNEUR DE LA CHAMBRE

Lord Strathcona et Mount Royal, L'Hon. Sir Lomer Gouin, Beaudin, C. R. A. Kieckowski, Min. présnt.

## MEMBRES A VIE

MM. Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Isafe Préfontaine, Ovide S. Perrault, Joseph Fortier, U. Garand, Arthur C. Larivière, F. D. Shallow, J. Arthur Villeneuve, Louis J. Loranger, C.R., Fortunat Bourbonnière.

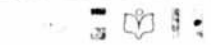
## Paletots Doublés en Fourrure



### Costumes

POUR DAMES,

dans les Derniers Modèles



Tweeds, Draps  
et Etoffes

DE PREMIER CHOIX



Patrons de Veste



Coupe garantie. — Habits de  
soirée faits d'une manière  
irréprochable.

**Venez juger par  
vous-même.**

**OSCAR LOISELLE & CIE, MARCHANDS**

**-TAILLEURS**

128, RUE ST-DENIS

Tel. Bell Est 446

Entre Ste-Catherine et Dorchester

## Quelques-unes des Maisons que nous representons

Louis Roederer . . . Champagne . . . *Reims*  
Societe Anonyme Dubonnet  
Vin Tonique . . . *Paris*  
Boulestin & Cie . . . Cognac . . . *Cognac*  
Marie Brizard & Roger " " "  
V. Fournier & Cie " " *Châteauneuf*  
A. Staub & Cie " " *Cognac*  
Mackie & Co. Scotch " *White Horse*" *Leith*  
Stormonth, Tait & Co. . . Oporto . . . *Portugal*  
Societe Anonyme des Sources St-Louis  
Eau Minérale . . . *St-Yorre, près Vichy*  
L. A. Price & Cie  
Conserves Alimentaires . . . *Bordeaux*  
C. Brusson, Jeune Pâtes Alimentaires *Villemur*  
United Alkali Co. Ltd.  
Lessives, Produits Chimiques, etc, *Liverpool*

Notre assortiment de Vins et Liqueurs Fines est considérable et varié.  
Nos vins sont toujours attrayants. Nos liqueurs sont garanties sous  
tous les rapports.

Il est de l'intérêt des marchands d'obtenir nos prix et échantillons.

**L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitee**

Epiciers en Gros et Importateurs

**MONTRÉAL**

Lorsque vous irez à

**QUEBEC**

Si vous tenez à être  
bien logé, essayez le



Le site est idéal: Nous avons des chambres magnifiquement meublées, pourvues de tout le confort que requiert un hotel moderne—Eau chaude et eau froide, et téléphone Bell à longue distance dans chaque chambre.

Les visiteurs trouveront le St-Louis de leur goût. Notre table est surtout à remarquer et nous avons des concerts donnés par un orchestre spécial tous les jeudis et dimanches soirs.

Si vous voulez goûter le repos et vous régaler, mettez-nous à l'épreuve.

## ECOLES DU SOIR

Les écoles gratuites du soir, sous contrôle du gouvernement, sont ouvertes à Montréal et à Québec, du premier octobre au premier mars chaque année.

On y enseigne le Français, l'Anglais, le Calcul, l'Écriture et la Comptabilité.

### MONTRÉAL ET BANLIEUE

Les écoles sont sous la direction de M. J. Bergeron, 119, rue Mentana.

### QUEBEC

Les écoles sont sous la direction de M. l'abbé Th. G. Rouleau, principal de l'École Normale Laval

Entrepot pour les fameuses Bibliothèques à sections

*Macey*

"MACEY"

FOURNITURES DE BUREAUX

Un grand Choix

Pupitres, Bibliothèques, Chaises de Bureaux, Sofas, Tables, Etc.

Tapis, Rideaux, Prelarts, Blinds, Etc.

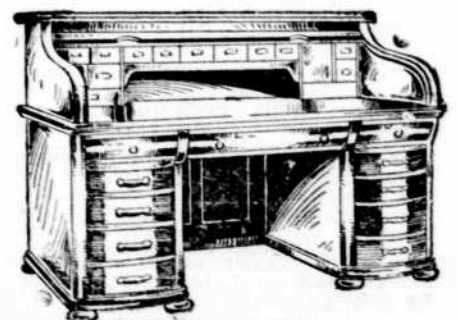
Horloges et Cadres.



**MEUBLES et LITERIES**

Nos marchandises sont de haute qualité.

Nos prix sont uniformes et marqués en chiffres lisibles



**RENAUD, KING & PATTERSON Ltée** coin Ste-Catherine et Guy.

# BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

13e ANNEE

Montreal, Fevrier 1912

No 2

DIRECTEUR: ARTHUR LEMONT, Bachelier ès-Sciences, Secrétaire-Archiviste.

## SOMMAIRE

Le Nouveau Conseil. . . . .	23
L'oeuvre de la Chambre en 1911-12 (Discours de M. F. C. Larivière). . . . .	23
Discours Programme de M. Armand Chaput. . . . .	30
Mise en Nomination. . . . .	37
Soixante-cinquième rapport annuel de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. . . . .	32
Rapports des Comités adoptés par le Conseil. . . . .	39
Chambre de Commerce de Portneuf. . . . .	39
Les faillites en Canada. . . . .	39
Le Commerce du Canada. . . . .	39
Rapport du Conseil d'Administration de la Banque Provinciale du Canada à l'Assemblée Générale Annuelle le 24 janvier. . . . .	40

*Autres membres du conseil ex-officio.*

Anciens Présidents:—

M. D. Pariseau.  
M. H. Laporte.  
M. Joseph Contant.  
Hon. Alph. Desjardins.  
M. Damase Masson.  
M. L. E. Geoffrion.  
M. H. A. A. Brault.  
M. C. H. Catelli.  
M. Isaie Préfontaine.  
M. O. S. Perrault.  
M. Frédéric C. Larivière.

Anciens Vice-Présidents et Trésoriers:

M. Guillaume Boivin.  
Hon. J. D. Rolland.  
M. Alphonse Racine.  
M. Ubalde Garand.  
M. L. J. A. Surveyer.  
M. A. V. Roy, L.C.  
M. J. B. A. Lanctôt.  
M. Joseph Fortier.

Président de la Chambre Syndicale de la Construction:  
M. N. Simoneau.

## Le nouveau Conseil de la Chambre.

Mercredi, le 14 février, les membres de la Chambre, à l'assemblée annuelle, ont pris communication du rapport des scrutateurs sur l'élection des conseillers. A l'avenir, le conseil de la Chambre sera composé de la manière suivante:

M. Armand Chaput, Président.  
M. le Lt-Col. A. E. Labelle, 1er V.-P.  
M. Adéhard Fortier, 2ème V.-P.  
M. Georges Gonthier, Trésorier.  
M. W. U. Boivin, Secrétaire.  
M. Ls-Jos. Loranger, C.R., avocat-conseil.  
M. F. Bourbonnière, C.R., avocat-conseil.  
M. Berthiaum: Arthur.  
M. D'Argencourt L. O.  
M. Daoust Emilien.  
M. Daoust J.  
M. Desmarreau Alexandre.  
M. De Tomancour L. C.  
M. Drouin F. B.  
M. Ethier Joseph.  
M. Filiatrault Joseph.  
M. Frigon A. P.  
M. Gareau J. O.  
M. Granger Alph. A.  
M. Gravel Ludger.  
M. Hardy A. H.  
M. Joubert S. D.  
M. Labrecque J. O.  
M. Martin C. E.  
M. Renaud Alphonse.  
M. Tarte Ls-Joseph.  
M. Valiquette N. G.

## L'Oeuvre de la Chambre en 1911-1912

*Discours prononcé par M. F. C. Larivière en quittant le fauteuil présidentiel de la Chambre de Commerce, le 14 février 1912.*

Messieurs:—

Quand le 7 février 1887 je signalai comme membre fondateur le registre d'admission de la Chambre de Commerce du district de Montréal, je ne soupçonnais pas qu'un jour l'honneur me serait fait d'en être le Président. Aussi ne puis-je pas quitter ce fauteuil sans rappeler qu'avec mon terme d'office notre Chambre accomplit son quart de siècle d'existence. Messieurs ce n'est pas l'heure encore de rappeler tout le passé de cette association qui fondée à la fin de 1886 est devenue l'organisation française commerciale la plus puissante du continent américain. Une occasion plus favorable vous sera sûrement ménagée pour entendre raconter cette histoire si pleine d'intérêt. Toutefois qu'il me soit permis en passant de signaler que c'est grâce à l'énergie persévérance d'hommes dont notre Chambre s'honore qu'aujourd'hui elle peut dire qu'elle a voix consultative dans les conseils de la nation, puisqu'il est admis qu'il n'est pas de grandes mesures d'intérêt public dont notre cham-

ont pris l'initiative et d'ailleurs des monuments qui résisteront aux âges sont là pour redire la grande oeuvre accomplie par notre Chambre depuis 25 ans.

Si c'est avec un grand orgueil que je quitte la présidence de votre conseil, c'est avec un plaisir non moins grand que je vois le choix que vous venez de faire dans la personne des officiers et des conseillers de la Chambre. Il me est superflu de faire l'éloge de chacun d'eux après le témoignage d'estime et de considération que vous leur donnez en leur confiant la destinée de notre Chambre. Tous sont convaincus du grand rôle que peut jouer dans le pays une institution de l'importance de la nôtre et ils ne manquent pas d'assurer à son action prépondérante la plus grande efficacité. C'est avec des hommes de cette trempe que la Chambre de Commerce accomplira encore de grandes choses dans le prochain quart de siècle.

J'arrive maintenant au résumé des travaux de notre Chambre au cours de l'exercice qui prend fin.

#### LA LEGISLATION COMMERCIALE

Une des attributions des Chambres de Commerce consiste à présenter au gouvernement les réformes et les mesures les plus propres à développer la production. Les Chambres de Commerce sont connues des organes officiels du commerce et en cette qualité elles ont le droit de présenter au gouvernement par voie d'initiative leurs vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce, sur les améliorations à introduire dans toutes les branches de la législation commerciale.

Notre Chambre ne s'est pas déparée de son rôle et comme les années dernières elle a pris, souvent avec un succès immédiat, l'initiative de la législation de son ressort.

Le bilan législatif de notre Chambre au cours du dernier exercice est assez considérable et ce n'est que sommairement que je le dresserai pour bien faire voir combien considérable est l'activité déployée.

##### *Des oublis d'enregistrement des compagnies*

Tenant compte de la bonne foi des compagnies et des individus qui oublient d'enregistrer leurs raisons sociales, la Chambre à deux reprises, en février dernier et à la dernière réunion du conseil, a recommandé au gouvernement d'amender la loi des recouvrements de pénalités pour non-enregistrement parce que souvent cette loi donne lieu à des abus dont souffre le commerce.

##### *Le vote des compagnies*

La Chambre a toujours considéré comme important le fait d'intéresser les compagnies commerciales et industrielles à la bonne administration de notre ville. C'est pourquoi elle a pris l'initiative de demander au gouvernement provincial de lui donner le droit de vote par un de leurs représentants. Cette mesure ayant rencontré l'approbation du parlement, plus de 400 Compagnies ont exercé leur nouvelle prérogative à l'élection du premier février.

##### *Les taxes sur les compagnies commerciales*

Notre Chambre a de plus pris part à un important mouvement en faveur des compagnies commerciales, en demandant au gouvernement d'enlever ou du moins de dimi-

ner l'impôt qu'elles sont obligées de payer au **trésor provincial**. En même temps nous avons signalé la loi relative aux responsabilités des accidents du travail, qui impose des charges plus onéreuses aux patrons et qui met les compagnies industrielles de notre province passibles de dommages plus considérables que des compagnies similaires dans d'autres provinces.

##### *Les agences commerciales à l'étranger*

Le commerce du Canada se développe considérablement, mais quel essor nouveau il pourrait prendre si notre pays parvenait à améliorer le système de ses agences commerciales à l'étranger. C'est ce que la Chambre a compris quant à peine se fut-il organisé qu'elle réitérait au nouveau gouvernement sa demande de faire consentir le gouvernement impérial soit à reconnaître aux gouvernements coloniaux le droit d'accréditer eux-mêmes leurs propres agents à l'étranger ou d'élargir le cercle de son progrès propre système consulaire de façon à y admettre nos représentants coloniaux en leur attribuant exclusivement la charge de veiller à nos propres intérêts. Cette demande fut bien accueillie puisque quelques jours après on apprenait par la presse que le gouvernement fédéral avait cette question à l'étude.

##### *La Commission permanente du commerce*

Encore une question qui touche à l'amélioration du commerce, c'est celle de l'établissement d'une commission permanente du commerce. Il y a quelques années que notre Chambre favorise la réalisation de ce projet. À l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement elle a cru devoir la mettre devant lui et ce fut avec succès encore puisque Monsieur le Ministre du Commerce a parlé de réaliser le vœu formulé par nous.

##### *Une "gazette du commerce"*

Toujours dans le domaine du commerce la Chambre a fait une proposition qui ne manquera pas d'avoir de beaux résultats si le gouvernement l'adopte. Ainsi pour protéger les fournisseurs et les créanciers des compagnies en formation, elle a demandé l'établissement d'une "Gazette du Commerce" du genre de la "Gazette du Travail", cette revue mensuelle, ou hebdomadaire donnera le nom de toutes les Compagnies nouvellement formées, avec les noms de leur siège social et de leurs directeurs.

##### *La fermeture de bonne heure*

On est de nouveau revenu devant la Chambre pour demander d'appuyer un amendement à la loi de fermeture de bonne heure pour obtenir un troisième soir. La Chambre affirmant l'attitude qu'elle a toujours tenue s'est de nouveau prononcée pour la liberté du commerce et a refusé d'appuyer cet amendement.

##### *La vente des meubles saisis*

Depuis longtemps on se plaignait que les créanciers n'étaient pas assez avertis par les annonces de la vente des meubles saisis; à cette fin la Chambre a demandé des amendements au code de procédure civile et ces amendements ont été soumis à la législature.



## Sommaire des Lois de Concession

DANS LE NORD-OUEST CANADIEN

Dans les sections paires (excepté les Nos 8 et 26) et non réservées des terres du Dominion dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, tout chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans peut prendre en concession un quart de section d'environ 64 h. (160 acres).

La demande d'enregistrement doit être faite par le demandeur en personne, à une agence ou sous-agence des terres du district où la concession est située. L'enregistrement par procuration peut être fait à une agence sous certaines conditions, par le père, la mère, la fille, le frère, la sœur d'un concessionnaire devant venir s'établir.

Le concessionnaire doit se conformer à l'une des règles suivantes du "homestead":

1o Résider et cultiver au moins six mois par année pendant trois ans;

2o Il peut satisfaire aux lois de la résidence en cultivant et vivant sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres dans le voisinage de sa concession. Une propriété en association ne peut se rapporter à cette clause;

3o Il peut aussi satisfaire aux lois de résidence en vivant avec son père (ou sa mère en cas du décès du père) si ceux-ci résident en permanence sur une propriété personnelle d'au moins 80 acres sur concession enregistrée par eux dans le voisinage ou sur celle de leur fils.

Le mot "voisinage" dans les deux paragraphes précédents indique une distance n'excédant pas neuf milles en ligne droite, non compris l'espace réservé pour les routes.

Un concessionnaire voulant satisfaire aux lois de résidence en vivant avec ses parents ou en cultivant une propriété personnelle doit en informer l'agent du district.

Un avis préalable de six mois doit être donné au Commissaire des Terres à Ottawa pour l'obtention des titres de propriété.

W. W. CORY, Député-Ministre de l'Intérieur.

# L'homme d'Affaires

A SON PUPITRE SAUVE BEAUCOUP DE TEMPS DURANT LA JOURNÉE, EN SE SERVANT DU TELEPHONE, ET POUR LUI.

"Le Temps vaut de l'Argent."



Non seulement notre ville, mais d'autres villes, villages, etc., à mille milles à la ronde, peuvent être atteintes par le TELEPHONE, ce qui sauve du temps et des voyages. N'oubliez pas que VOTRE TELEPHONE, peut servir pour la longue distance.

The Bell Telephone Company of Canada.

## INTERCOLONIAL RAILWAY

GARE BONAVENTURE

### HORAIRE

7. 40

Dimanche excepté. Express pour St-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec et stations intermédiaires, avec connections pour Rivière du Loup et stations intermédiaires.

P. M.

### Express Maritime

12. 05

pour St-Hyacinthe, Lévis, Québec, Rivière du Loup, Matapédia, Campbellton, Moncton, St-John, Halifax, Île du Prince Edouard et Sydney, samedi excepté.

P. M.

Le samedi jusqu'à Ste-Flavie seulement.

4. 00

Dimanche excepté. St-Hyacinthe, Drummondville, Nicolet et stations intermédiaires.

P. M.

Bureau des Billets de la ville

130, RUE ST-JACQUES

Tel. Main 615

H. A. PRICE, Ass. Agt. Gén. des Passagers.  
GEO. STRUBBE, Agent des Billets de la Ville

## Valises e e Harnais e e Sacoche e e

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux, Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

*Lamontagne Limitée.*

BLOC BALMORAL  
RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL Can

## Fumez les CIGARETTES



## SWEET CAPORAL

## AVOCATS

J. H. Archambault J. A. Julien  
J. A. Robillard, C. R. Jos. B. Bérard

**Archambault, Robillard, Julien & Bérard**  
AVOCATS et PROCUREURS

**15, rue St-Jacques, Montréal**  
Telephone: Main 7991 Adresse télégraphique "Lexode"  
1994 Codes A.B.C. & Watkins

S. Beaudin, C. R. L. J. Loranger, C.R. LL.D.  
E. St-Germain, LL.L. L. Guérin, LL.B.  
B.-P. Raymond.

**Beaudin, Loranger, St-Germain, Guerin & Raymond**  
AVOCATS

**30, rue St-Jacques, MONTREAL**  
Tel. Bell Main 5154-5155

**Edmond Brossard**

AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest  
**Edifice du Credit Foncier**

Tel. Main 315 35, St-Jacques Montreal

**PIERRE F. CASGRAIN, B.A., LL.M.**  
AVOCAT

Edifice Trust & Loan, 30, rue St. Jacques,  
Tel. Main 3240. **MONTREAL.**

**Gouin, Lemieux, Murphy & Bérard**

AVOCAT

**Edifice Banque de Québec, Montréal**

Sr. J. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.  
D. R. Murphy, C. R. L. P. Bérard, C. R.  
Antonio Perault, LL. L. J. H. Dillon, B. C. L.

F. W. Hibbard, C. R. Louis Boyer, C. R.  
Louis Gosselin, B.C.L. Hon. R. Dandurand, C.R.  
Conseill.

**HIBBARD, BOYER & GOSSELIN**  
AVOCAT

161 Main 1453  
161 Main 2645 **112, rue St-Jacques, Montréal**

Tel. Bell Main 7991. Res. Tel. Bell West 3728.

**Yvon Lamontagne, B.A. LL., B.**

AVOCAT

Procureur du Comté Labelle  
Commissaire de la Cour Supérieure pour le  
District d'Ottawa

Suit les Cours du District d'Ottawa

**Chambre 103, 52, St-Jacques, MONTREAL.**

141 Bell Main 2279.

**A. PAPINEAU MATHIEU**

De la Société Légale Mullin & Mathieu

AVOCAT

**401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne**  
**180, rue St-Jacques, MONTREAL**

Cable Address "Dongor"

F. A. Rivet, K. C., Bell Telephone Main 7598  
F. G. Glass, " " " 7599  
John A. Sullivan, " " " 7599

**Rivet, Glass & Sullivan**

Advocates, Barristers, Solicitors and Commissioners.

**Trust & Loan Building**

20 St. James Street, Montreal

Tel. Main 7739

**E. FABRE SURVEYER, C. R.**

AVOCAT ET PROCUREUR

**99, rue St-Jacques, Montréal**

Correspondants a New York:

**MM. DALY, HOYT & MASON**  
AVOCATS, 15, rue William

## INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 3814

**DE GASPE BEAUBIEN**

B. Se. McGill

M. Ass. C. S. C. E. — M. Ass. A. I. E. E.

INGENIEUR

Spécialité: Electricité

**72-73 Liverpool & London & Globe,  
PLACE D'ARMES, MONTREAL**

Tél. Bell Main 874.

**A. & E. LOIGNON**

INGENIEURS  
CIVILS . . . .

**17, Cote de la PLACE D'ARMES**

MONTREAL

S. A. BAULNE, B.A. Sc.-I.C. Prof. à l'École Polytechnique.  
Membre de la Société des I.C. Canadiens  
Membre de la Société des I.C. de France.  
Membre de la Corp. App. de Québec.

S. A. BAULNE, B.A. Sc.-I.C. Prof. à l'École Polytechnique.  
Membre de la Société des I.C. Canadiens  
Membre de la Société des I.C. de France.  
Membre de la Corp. App. de Québec.

**BAULNE & MERCIER**

INGENIEURS CIVILS & ARPENTEURS

**503, POWER B'L'D'G., MONTREAL.**

TELEPHONE MAIN 4348.

Arpentages  
Plans  
Devis  
Estimés  
Surveillance  
Expertise  
Rapports

Ponts, Routes et Chemins de Fer.  
Cadastré, Bornage.  
Pavages, Aqueducs, Egouts.  
Constructions Métalliques et Béton Armé.  
Construction et Installation d'usines.  
Installation de Pouvoirs d'Eau etc.  
Municipalisation, Système d'Éclairage.

P.-V. Rougier

A. Décaré

**Rougier Freres**

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

**PRODUITS FRANCAIS**

Maison d'Achat: 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social:

**63, rue Notre-Dame Est, Montreal**

## NOTAIRES

Tél. Bell 1859.

**Belanger & Belanger**

NOTAIRES, COMPTABLES  
ET COMMISSAIRES

30, rue St-Jacques MONTREAL  
LEANDRE BELANGER, ADRIEN BELANGER  
MONTREAL

Tel. Bell Main 685. Résidence: 557 St-Denis  
Tel. St-Louis 952

**ROSAIRE DUPUIS, LL.L.**

NOTAIRE

Edifice Trust & Loan

**30, rue St-Jacques, MONTREAL.**

Tel. Bell Main 2785. Résidence: 495 Duluth Est  
Tel. St-Louis 3585

**LUCIEN GIROUX**

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

**43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL**

Edifice J.-X. ST-CHARLES Ltée

Tel. Bell Main 2344. Résidence: Est 3878

Maurice Loranger, LL. L. Bernard Melançon

**LORANGER & MELANCON**

Notaires et Commissaires

**97, rue Saint-Jacques, Montréal**

Prêt d'argent Administration de successions

W. J. PROULX, LL.B. JOS. PROULX, LL.L.  
Bureau du soir: Bureau du soir:  
1226, Boulevard St-Laurent 2887 Boulevard St-Laurent  
Tel. St-Louis 1799

**PROULX & PROULX**  
NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

**99, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2959**

William H. Cox Frank E. McKenna J. B. Walsh

**Stuart, Cox, McKenna & Walsh**

Notaires, Commissaires, Etc.

Edifice Assurance Royale.

**132, St. Jacques, Montréal**

**PATENTES**  
**OBTENUES PROMPTEMENT**

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide  
de l'Inventeur, qui vous sera envoyé gratis par  
**MARION & MARION**

Edifice de la Banque de Québec.

**11, Place d'Armes, MONTREAL.**

Ubalde Garand Tancrède D. Terroux

**GARAND, TERROUX & CIE**

Banquiers & Courtiers

**18, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL**

Près de la Place d'Armes

**C. E. Racine & Cie**

COURTIERS EN DOUANE

TEL. BELL MAIN 6899 & 7621

**11, rue St-Sacrement Montréal**

*La Chambre et l'Administration de la Justice*

De toutes les classes il n'en est pas, je crois, qui soit le plus intéressé que le commerce à la bonne administration des tribunaux. Le commerce a besoin qu'on administre la justice d'une façon expéditive. Les deux cours de justice qui nous intéressent le plus, nous les hommes d'affaires, c'est la cour supérieure et c'est la cour de circuit.

Tous sont unanimes à dire qu'une grande amélioration a été faite à la Cour Supérieure; aujourd'hui l'administration de ce tribunal est mieux coordonnée et sûrement plus efficace et nous en saurons gré à ceux qui sont les auteurs de ces réformes. Tel n'est pas le cas toutefois pour la Cour de Circuit. L'état des choses est déplorable à cette cour et c'est au point que nous évitons d'y avoir recours.

La Chambre de Commerce croyant que la nomination des juges additionnels apporterait un remède, a recommandé au gouvernement de faire droit à la demande générale, mais il semble que le mal n'est pas seulement dans le manque de juges, il serait ailleurs; alors toujours pour favoriser le commerce en mettant fin à l'imbroglie actuel, la Chambre a cru devoir demander au gouvernement tant fédéral que provincial de faire une enquête sur l'administration de ce tribunal. C'est la seule solution qui reste.

## LA CHAMBRE ET LES SERVICES PUBLICS

Une attribution des Chambres de commerce non moins importante que celle de préparer la législation commerciale est celle de s'occuper de l'exécution des travaux et de l'organisation des services publics, qui peuvent intéresser le commerce et l'industrie tels que les ports, la navigation des fleuves et rivières les canaux, la poste, les chemins de fer, les routes.

La Chambre de Commerce n'est pas restée indifférente à tant de problèmes qui sollicitent l'attention des hommes d'affaires. Vous n'avez qu'à juger de son activité dans cette sphère.

*Le Port de Montréal*

Les grands travaux entrepris par la commission du port sont poussés avec vigueur et avant peu Montréal, pourra s'enorgueillir de posséder un des ports les mieux outillés du continent. Telle est l'observation que tous les membres du cons il ont faite quand le 3 octobre dernier ils eurent l'avantage sur une invitation des commissaires, de faire une visite du port à bord du remorqueur "Sir Hugh Allan". Notre port est aujourd'hui pourvu de voies ferrées nombreuses, d'élevateurs considérables, de dragues puissantes, de quais superbes et d'une solidité à toute épreuve. Tous ont admiré la force extraordinaire du monte-charge actionné à l'électricité qui se trouve sur le quai Edouard VII et qui est capable de monter aux planchers supérieurs une charge de dix tonnes.

Mais la Chambre ne s'est pas contentée d'admirer et elle a travaillé à rendre le plus de services au commerce, en ce qui concerne les facilités du port.

Un jour on s'est plaint du mauvais état et du peu d'accommodation du bassin de radoub, et aussitôt elle s'est empressée de recommander au gouvernement de faire droit à la requête des propriétaires de bateaux de navigation intérieure en réparant le bassin et en établissant un tarif pour les bateaux proportionné aux pieds cubes occupés par les navires dans le bassin de radoub pendant les réparations.

Une des causes du retard dans la déraison des marchandises sur les quais est sûrement le fait qu'elles sont déchargées des navires et mises sans ordre, or des plaintes ont été formulées à cet effet et la Chambre s'en est occupée. Elle a aussitôt demandé aux Compagnies maritimes de faire tout leur possible pour accommoder le commerce en classant d'une façon plus rationnelle toutes les marchandises sur les quais. Les compagnies ont répondu dans le sens désiré.

Une question qui touche encore au port, c'est celle des assurances maritimes. La plainte est générale chez les exportateurs et les importateurs. On trouve trop élevée les taux d'assurances maritimes, étant données les améliorations qui ont été faites dans le port et dans le chenal et qui font du Saint-Laurent une des routes les plus sûres.

La Chambre a pris connaissance au cours de mon terme d'office d'un plaidoyer très juste de M. G. W. Stephens, Président de la Commission du port, en faveur d'un abaissement de ces taux; la Chambre a pris aussitôt action et a recommandé au gouvernement de faire droit aux plaintes formulées.

*La Route du Saint-Laurent*

Les travaux qui se poursuivent dans le chenal du Saint-Laurent sont de plus en plus considérables et notre pays peut être fier de posséder la plus grande route fluviale du monde. Grâce au travail des brise-glaces du gouvernement, la navigation a pu s'ouvrir plus tôt que de coutume; en effet il n'y avait pas encore un navire océanique d'arrivé que le fleuve était libre de glace et les bouées toutes posées.

Une tentative a été faite dans le but de barer le Saint-Laurent au Long Sault; la Chambre de commerce voyant là un danger imminent pour la métropole et se rendant compte que l'exécution d'un tel projet préjudicierait gravement à la navigation de notre fleuve en détournant les eaux de leur cours actuel, au risque de catastrophes et d'inondations et que ce serait détruire toutes les améliorations qui ont été faites entre Toronto et Montréal, sur le Saint-Laurent, la Chambre de Commerce a protesté énergiquement auprès des autorités et le projet fut abandonné.

*Les canaux*

La Chambre de Commerce qui s'est toujours intéressée à la construction du Canal de la Baie Georgienne, a réitéré au nouveau gouvernement son vœu, qui est le vœu général de voir la réalisation de ce grand projet.

*Les chemins de fer*

Les chemins de fer sont sûrement le plus puissant facteur de développement d'un pays et surtout d'un pays comme le nôtre; le Canada est sur ce point privilégié et Montréal aussi. Notre ville est le point terminus de tous les grands chemins de fer; il n'y a que le Grand Tronc Pacifique, qui fait exception; c'est une anomalie que la Chambre a signalée à plusieurs reprises, et il y a quelques mois elle la signalait encore au nouveau gouvernement quand elle lui demandait par une résolution importante de relier par un embranchement la métropole du pays au Transcontinental national.

La Chambre de Commerce a cru devoir demander au gouvernement de soumettre à la juridiction de la Commission des Chemins de fer, l'Intercolonial et tous les chemins

de sa propriété. Le motif de cette démarche est très juste. A l'heure qu'il est un expéditeur qui a des réclamations et des plaintes à formuler contre une Compagnie de Chemin de fer peut en appeler à la commission des chemins de fer quand la direction de cette compagnie n'a pas voulu rendre justice; mais il n'en est pas de même de l'Intercolonial et des autres chemins de fer du gouvernement qui jouissent de prérogatives spéciales; c'est en vain qu'on se demanderait ces chemins de fer, la décision des directeurs est sans appel; on espère qu'à l'avenir il sera possible d'en appeler à la Commission des Chemins de fer.

De nombreux expéditeurs se sont plaints à notre Chambre que les Compagnies de Chemins de fer retardaient, sans motif, de livrer les marchandises quand les wagons étaient dans leurs cours. La Chambre a pris en mains la cause de ces expéditeurs et elle a demandé à la Commission des chemins de fer d'obliger les compagnies à livrer aux consignataires les wagons de marchandises pas plus tard que 48 heures après qu'ils les ont reçus dans leurs cours à fret, et à défaut d'en agir ainsi, qu'elles soient obligées de payer un dollar de frais de surestaries (Demurrage) par wagon pour chaque retard de vingt-quatre heures comme le consignataire est obligé de payer aux compagnies un dollar par jour et demi pour les chars par sa négligence. Les Compagnies ont répondu en mettant sur les consignataires la cause de ces retards, mais la Commission des Chemins fera une enquête, la localité. C'est ce que tous les membres admettront; or

Une mesure que notre Chambre est aussi heureuse d'avoir vu réussir, c'est celle qui oblige maintenant les compagnies de chemin de fer à transporter la crème aux mêmes conditions que le lait. C'est un gain considérable pour le cultivateur et le commerçant.

La Chambre s'est occupée d'une autre question relative aux chemins de fer. Le commerce s'est plaint du fait que les compagnies avaient fixé à cinq heures du soir la limite d'heure pour la réception des marchandises à expédier; des représentants des Compagnies ont fait leurs observations; une rencontre avec eux à la Chambre de Commerce a eu pour résultat de suggérer aux expéditeurs de faire leurs expéditions dans le cours de l'avant-midi.

#### *Les Compagnies de messageries*

Les compagnies de messageries sont de précieux auxiliaires du commerce, pourvu qu'elles en comprennent bien les intérêts. La Chambre a eu à s'occuper d'amener les compagnies de Messageries à ne pas traiter d'une façon disparate les expéditeurs de l'est du Canada au bénéfice de ceux de l'ouest.

#### *Les Postes*

Pour l'homme d'affaires la poste est un agent des plus utiles, pourvu qu'elle le serve bien.

Une des occasions où la poste peut rendre des services, c'est dans le cas où les lettres ont été mises en retard au Bureau Central, la Chambre pour remédier à l'ennui de retards préjudiciables parfois a suggéré aux autorités le système suivant: Une lettre mise au Bureau Central à Montréal dix minutes avant l'expédition des sacs aux gares pourvu qu'elle porte un timbre additionnel d'un centin, pourra être expédiée avec le sac de malle ordinaire, une boîte spéciale devant être destinée à ce service au Bureau central.

Pour populariser et faciliter l'emploi des mandats postaux la Chambre a aussi demandé au gouvernement de les rendre négociables comme des effets de commerce.

En même temps elle a suggéré au gouvernement d'étudier l'opportunité d'adopter des tarifs tels que ceux qui sont en usage en Angleterre pour la transmission des Mandats postaux.

La Chambre qui avait demandé des améliorations à l'Hotel des Postes de Montréal, a cru devoir féliciter le gouvernement d'avoir fait faire toutes les améliorations possibles pour la sécurité de la correspondance commerciale et la protection des grands intérêts qui en dépendent.

#### *Le téléphone*

Le téléphone est à coup sûr l'intermédiaire le plus pratique de l'homme d'affaires; il lui rend chaque jour des services considérables et combien plus utile il peut être quand son usage est plus généralisé, son service plus continu, ses taux plus uniformes. C'est pour en arriver là que la Chambre de Commerce a demandé d'abord que le service du téléphone soit ininterrompu à la campagne les dimanches et les jours de fêtes et que les taux soient uniformes dans les limites de Montréal.

#### *Les Bonnes Routes*

Il est bien inutile d'insister sur l'importance pour un pays d'avoir de bonnes routes; toutes considérations sur ce sujet seraient superflues.

La Chambre a poursuivi la réalisation de sa politique et il y a quelques semaines encore après l'avoir félicité d'avoir annoncé son intention de favoriser la construction de bons chemins, elle priait le gouvernement fédéral de se rendre au vœu général en mettant au plus tôt son projet à exécution.

#### *Les Hôtels à la Campagne*

Je crois que les hôtels de la campagne peuvent entrer sous la rubrique des "services publics" car les hôtels à la campagne sont établis comme les chemins de fer pour le public voyageur, et non pas exclusivement pour les gens de la localité. C'est ce que tous les membres admettront; or la Chambre de Commerce a voulu améliorer ce service public des Hôtels à la campagne; et à cette fin elle a proposé un amendement à la loi. Après avoir considéré de nombreuses plaintes de l'état déplorable des Hôtels de la Campagne, elle a cherché la cause de cet état de chose, elle a appris que le système d'octroi des licences était défectueux, en ce sens qu'il était souvent injuste. Ce sont les conseillers municipaux qui, dit-on, sciemment ou non, sont exposés à commettre les injustices au détriment du public voyageur. Alors la Chambre a voulu être utile à tous, et elle proposa de modifier comme suit la loi concernant l'octroi des licences: Les conseils conserveront le droit de donner la licence ou de ne pas en accorder du tout, en ce sens qu'ils auront le droit de fixer le nombre d'hôtels qu'ils désirent avoir dans leur localité respective, mais quand il s'agira de choisir le porteur de la licence, ce choix sera fait par des commissaires qui pourront être soit le Magistrat de district, soit des contribuables désignés par le conseil de comté ou de toute autre manière que le gouvernement jugera à propos, de manière à faire disparaître la mauvaise influence qu'exerce ou qu'essaient à faire subir les Hoteliers de Campagne sur les Conseillers Municipaux.

Cette proposition de la Chambre approuvée par tous les voyageurs de commerce a trouvé de sérieux antagonistes qui ont prétendu bien à tort que la Chambre commettait là un crime de lèse autonomie-municipale. Une campagne fut même organisée dans toute la province contre l'attitude de la Chambre, mais la Chambre convaincue qu'elle travaillait pour le bien public, n'a pas reculé et a persisté dans son attitude. Depuis on a vu que la presse lui a été favorable.

Il est à espérer que la réforme qu'elle demande triomphera finalement.

### LA CHAMBRE ET L'INSTRUCTION

Il entre dans le programme de notre Chambre d'aider de toute son influence le succès de la cause de l'instruction dans notre province, aussi ne saurait-elle se désintéresser de cette oeuvre nationale: entre toutes et si utile à toutes les classes du pays.

#### *L'École des Hautes Etudes*

De toutes les institutions d'enseignement, nulle ne nous tient plus à coeur que l'École des Hautes Etudes et pour cause. L'École est un véritable succès et je ne veux d'autre preuve de ce que j'affirme que ce que j'ai pu constater moi-même lors d'une visite récente que j'eus l'honneur de faire en compagnie de Sir Lomer Gouin, de quelques Ministres et autres hommes distingués. Cette école est sûrement une des plus belles et des mieux outillées du monde et notre province sera reconnaissante au gouvernement qui l'a fondée.

En parlant de l'école des Hautes Etudes, je ne saurais passer sous silence, l'intérêt que des membres portent à ses élèves qui sont en quelque sorte les pupilles de la Chambre; en effet à deux reprises deux de nos collègues ont demandé qu'on s'occupe d'aider ces jeunes gens à subvenir à leurs besoins en leur procurant pendant les vacances des travaux propres à leur état.

En passant je paierai un tribut à la mémoire de monsieur C. F. Smith, membre de la Corporation de l'École des Hautes Etudes, décédé au cours de l'année, et je félicite Monsieur J. P. Mullarky qui fut appelé à lui succéder.

#### *L'École Technique*

L'École Technique qui a ouvert ses portes en septembre dernier est un autre monument qui redira aux générations futures l'intérêt que la Chambre de Commerce a toujours porté à la cause de l'instruction.

Cette école où le jeune homme pourra se spécialiser dans l'industrie comme son camarade se spécialisera dans le commerce à l'École des Hautes Etudes rendra à notre population des services considérables, dont on connaîtra dans une génération toute l'étendue.

#### *La Chambre et les Universités*

L'Enseignement supérieur professionnel a reçu aussi l'attention de la Chambre. Ces grandes institutions que sont nos universités ont besoin de l'assistance de l'État et notre Chambre récemment adoptait à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement provincial d'augmenter la subvention annuelle qu'il donne aux Universités Laval et McGill.

### LES DINERS-CAUSERIES

Au cours de mon terme d'office la Chambre a eu deux diners-causeries, qui grâce à la généreuse et somptueuse hospitalité du 65ième ont été donnés dans la salle du Mess des Officiers.

A ces diners, des causeries ont été faites, la première par M. A. J. de Bray, le distingué directeur de l'École des Hautes Etudes et la seconde par notre estimé et dévoué trésorier M. Georges Gonthier.

M. de Bray a parlé en maître du rôle que sera appelé à jouer un licencié de l'École des Hautes Etudes et avec non moins de compétence, M. Gonthier, nous a montré quel heureux et avantageux placement on peut faire dans les obligations.

### LA FEDERATION DES CHAMBRES DE COMMERCE

En mai dernier la Fédération des Chambres de Commerce de la province, une autre des fondations de notre Chambre a tenu sa troisième convention annuelle à Québec. Ce serait trop long de vous dire tout ce qui s'y est fait, mais je puis vous assurer que cette fédération est un véritable succès et qu'elle se développe de plus en plus. Elle se compose actuellement des vingt et une Chambres les plus importantes de la province. Notre Chambre peut être fière de son oeuvre.

### LA CHAMBRE ET LES AUTRES PROVINCES ET L'ÉTRANGER

La Chambre de Commerce ne s'est pas contentée de s'occuper des questions qui se limitent à notre province; elle a voulu étendre ses relations, et dans une résolution importante dont copie fut envoyée aux gouvernements et aux Chambres de Commerce de toutes les autres provinces, elle a voté une série d'articles qui pourraient faire la substance d'un traité interprovincial, qui aurait pour effet de rendre plus étroites les relations entre tous les citoyens de ce pays. Cette résolution a tant plus à certains gouvernements qu'il a été suggéré de convoquer à Ottawa une conférence des ministres provinciaux. Ceci donne assez une idée de l'importance de notre résolution.

À l'étranger la Chambre de Commerce du district de Montréal, est devenue l'intermédiaire nécessaire entre notre pays et les autres nations. Combien de fois des lettres nous sont parvenues de contrées asiatiques, d'autres pays fort éloignés demandant des renseignements sur les affaires du pays ou sur les moyens de nouer des relations avec nous. L'action de notre Chambre s'étend toujours de plus en plus au loin.

Les finances, durant l'année écoulée, comme vous pourrez le constater que le rapport du trésorier, ont été très satisfaisantes; ainsi, par exemple, la balance de l'argent en caisse, qui était de \$2016.25 au 1er janvier 1911, a été portée, cette année, au 1er janvier 1912, à la somme de \$3,918.69 soit une augmentation de \$1,902.44. (Voir le rapport du Trésorier pour les autres détails).

D'autres sujets fort intéressants comme les richesses du pays, ou une revue de la situation économique auraient pu vous intéresser, mais auraient trop prolongé cette séance.

Je ne saurais pourtant clore cet entretien, sans remercier cordialement mes collègues du concours précieux qu'ils m'ont donné, et auquel est dû une grande part du succès obtenu.

Je fais des remerciements non moins sincères aux deux orateurs qui ont ouvert si grand les leurs colonnes pour le profit de notre Chambre.

En attendant le fauteuil je veux aussi payer un tribut de reconnaissance à tous ceux qui de près ou de loin ont travaillé à l'honneur de la Chambre.

Qu'il me soit permis aussi, en terminant de rappeler au souvenir de tous, ceux de nos membres que la mort nous a enlevés au cours de l'année. Tous furent des amis de notre Chambre et nous les remercions en sommes reconnaissants.

En ce dernier mot laissez-moi vous dire que ma responsabilité de Président ne veut pas dire que je me désintéresse des travaux de notre Chambre. Je continuerai à assister, dans la mesure du possible à ses séances, et je vous prie de continuer à me traiter avec le même dévouement comme par le passé.

Je vous remercie très sincèrement de votre bienveillance et je prierai maintenant mon successeur, M. Lativière, de vouloir bien d'entendre vous faire l'exposé de son programme. Je vous prie de bien vouloir prendre son siège.

## L'OEUVRE A ACCOMPLIR

*Le Président, M. Lativière, en prenant son siège le 11 février, fait l'exposé de son programme.*

Messieurs,

Permettez-moi, au commencement de ce discours, de vous exprimer ma profonde reconnaissance pour l'honneur que vous me faites en m'appelant à la Présidence de la Chambre de Commerce du District de Montréal. Ce que vous m'avez singulièrement le prix, à mes yeux, c'est l'attention de vos suffrages.

Un sentiment vient s'en ajouter un autre: celui de la confiance que j'ai toujours eue pour mon distingué prédécesseur. Aussi suis-je heureux, M. Lativière, de vous remercier de la confiance que vous avez entendue faire par d'autres de vos collègues. Nous serons toujours honorés de vous continuer à nos séances; vous nous apporterez les lumières de votre expérience dans l'étude des questions qui seront soumises à notre examen.

Mais, d'ailleurs, si je jette un regard en arrière, je constate que le fauteuil qui m'est réservé de remplacer vos distingués prédécesseurs sera lourd et ardue, mais comptant d'avance sur l'appui des nouveaux et anciens membres du Conseil, sur la confiance que vous m'avez accordée et je travaillerai à maintenir la réputation de notre Chambre.

À nos anciens collègues du Conseil qui, avec moi, viennent de terminer le renouvellement de leur mandat, j'adresse mes sincères félicitations, et je suis heureux de vous voir continuer à occuper leur place au Conseil; justice a été rendue à vos services par les membres de notre corps et je les en félicite.

À nos nouveaux collègues, je souhaite une cordiale bienvenue et je puis vous assurer qu'ils trouveront ici la plus sympathique et la plus efficace assistance de la part des anciens qui seront prêts à vous offrir de leurs conseils et de leur expérience. Par votre présence vous nous apporterez l'ardeur de tout élément nouveau et vous nous ferez les interprètes de ses besoins de vos problèmes, de ceux qui en dépendent, et des besoins généraux de la Communauté tout entier.

Nous savons d'ailleurs que vous êtes aussi des hommes d'affaires; vous l'avez acquise à la tête de vos affaires, vous n'avez pas attendu votre entrée à la Chambre de Commerce pour vous occuper des questions d'intérêt général, soit

dans cette grande institution de la Chambre de Commerce, soit dans vos réunions professionnelles.

Je dois offrir aussi à Messieurs les journalistes mes remerciements les plus sincères pour le généreux concours qu'ils nous ont prêté dans toutes les occasions, et j'ose espérer qu'ils nous continueront leur dévouement, et je puis les assurer d'avance que le Président de la Chambre de Commerce sera toujours à leur disposition.

Je ferme maintenant cette parenthèse pour examiner rapidement les principales questions qui intéressent le commerce, dont notre Chambre est le porte-parole.

Au nombre des questions qui sollicitent l'attention de notre Chambre, il en est d'anciennes qui n'ont pas encore trouvé leur solution et il en est de nouvelles qui constituent pour nous de nouveaux problèmes.

Pendant mon terme d'office, je me ferai un devoir de donner aux unes et aux autres toute la considération et tout le dévouement qu'il faut pour trouver la solution tant désirée. Profondément convaincu du grand rôle que notre Chambre peut jouer, non pas seulement dans la Province, mais aussi dans tout le pays, il me semble que c'est avec fierté que chacun de nous voudra collaborer à la grande œuvre qui nous incombe d'accomplir, dans les champs les plus variés de l'activité nationale.

## POUR DEVELOPPER LE COMMERCE

Reprenant une question qu'elle a maintes fois mise devant les pouvoirs publics, la Chambre proposera de nouveau l'établissement d'une commission de commerce. Ce moyen sera un des plus puissants pour développer nos affaires.

Cette commission de tarif ou de commerce a sa raison d'exister parce qu'elle aurait pour effet de renseigner les marchands sur plusieurs questions intéressantes. Comme vous avez pu le constater dans les journaux, le Gouvernement a l'intention de proposer une loi, laquelle j'ose espérer sera sanctionnée, et cette commission pourra être formée par des hommes choisis dans les corps publics sous le contrôle du Gouvernement, et je n'ai aucun doute que si cette charge importante pouvait être remplie par des hommes compétents, elle aurait pour effet de travailler à obtenir des débouchés avec les nouveaux pays. Les rapports que les membres de cette commission feraient au Gouvernement pourraient être rendus publics, et ce n'est pas là une innovation politique, mais plutôt une idée pratique qui aurait pour but le développement des relations commerciales entre les différentes contrées. Elle pourrait aussi s'occuper de l'étude des traités internationaux et ses rapports, je suis sûr, seraient appréciés par tous les hommes d'affaires de notre pays.

## LA LEGISLATION

Le domaine de la législation est celui où notre influence se fait le plus sentir; aussi devons-nous y travailler avec plus d'ardeur.

### 1° Codification des lois commerciales.

La première réforme que nous reprendrons c'est la codification de nos lois commerciales. J'ai déjà eu l'avantage de mettre devant vous cette question dont vous saisissez trop bien l'importance pour que je m'arrête à vous démontrer les services précieux que cette réforme rendrait au

## Commerce

Geo. GONDIER, H. H. MIDGLEY,  
Expert Comptable & Auditeur Comptable Licencié

## Gonthier & Midgley

Comptables et Auditeurs

103, rue ST-FRS-XAVIER

Telephones Adresse telegraphique  
Main 2701-519 "GONTLEY"

Tel. Bell, Main 814 Bâtisse "Royal Trust"  
Chambre No 17.

## L. A. CARON

Expert-Comptable-Auditeur

Commissaire C. S. des districts de  
Montréal et de Trois-Rivières

107, RUE ST-JACQUES  
MONTREAL

## Alex Desmarteau

Comptable auditeur

Spécialité :—

LIQUIDATION DE FAILLITES  
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est  
MONTREAL

## J. A. Labrecque

Administrateur de Successions  
et de Propriétés.

CHAMBRE 2, EDIFICE TRUST & LOAN

Déménagera à Chambre 625  
Edifice "TRANSPORTATION"  
Coin St-Jacques et St-Frs-Xavier.

Eugène Prévost Rodolphe Bédard

## Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,  
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Liverpool and London and Globe,

Tel. Main 1066 112, rue St-Jacques, Montreal

## Commerce

## JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

GRANIT A CONSTRUCTION,  
MONUMENTS, ETC.

675, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1496 MONTREAL

## Joseph Fortier Fabricant-Papetier.

PAPETERIE MERCANTILE

Livres de Comptabilité, formules en fonds et sur  
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,  
Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

Tel. Bell Main 444. Tel. Bell, Main 449

Boite Postale

# Theo. Lafleur

LIVRES DE DROIT

EDITEUR, IMPORTATEUR ET RELIEUR

Spécialité :

RELIURE DES RAPPORTS JUDICIAIRES

56, RUE NOTRE-DAME Est

MONTREAL, Canada.

Telephone Main 7573

Telephones : { Uptown 4146 Etabli en 1882  
Uptown 1044

## ERNEST LEMIRE

Importateur et Marchand  
DE BOIS ET CHARBON  
EN GROS ET EN DETAIL

963, rue St-Jacques, MONTREAL

Succursales:

Coin St-Denis et Carmel

Téléphone St-Louis 2149

208, rue Guy

Livraison dans toutes les parties de la Ville  
sans charges extra.

## Commerce

Tel. Bell Main 4912.

## P. A. GAGNON

Comptable Licencié

Chambres 315, 316 et 316,  
Edifice Banque Québec.

II, PLACE D'ARMES  
MONTREAL.

## L. THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funèbres  
et Embaumeur

24 et 26 ST-URBAIN 355 CENTRE

Tel. Bell Main 1599 Tel. Bell Main 3514

Voitures doubles à la disposition du public

Membre de la Chambre de Commerce.

## H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES

MONTREAL

TEL. MAIN 735

## GRAINES DE CHOIX Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs  
de toutes sortes. Arbres Fruiti-  
ers et d'Ornement. Outils et  
Accessoires de Jardinage.

Catalogue Illustré GRATIS sur demande.

DUPUY & FERGUSON

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

Tel. Bell Main 6629.

## J. B. D. Legaré

Courtier en Immeubles

II, rue St-Jacques, MONTREAL

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Banque Provinciale du Canada a eu lieu hier au Bureau Principal de la Banque, 7 et 9 Place d'Armes.

Monsieur H. Laporte, président de la Banque a été appelé à présider l'Assemblée et Monsieur Tancrède Bienvenu, le tout le même, agissait comme Secrétaire.

Etient présents:

MM. H. Laporte, W. F. Carsley, Hon. Louis Beaubien, G. M. Bosworth, Alph. Racine, L. J. O. Beauchemin, Sir Alex. Fraser, Docteur E. P. Lachapelle, M. Chevalier, H. G. Lajoie, A. S. D'Église, Seargent P. Stearnes, Tancrède Bienvenu, W. B. Stuchess, A. L. Frigon, représentant les MM. de Saint-Sulpice; J. C. Beauchamp, représentant la succ. Hon. Chs. Wilson, Guy de L. De Serres, J. T. R. Laurendeau, Trefflé Bastien, Thomas Préfontaine, jr., J. W. Blanchet, J. J. Beauchamp, Chs. Poirier, M. McCaffrey, représentant la succ. Jas O'Brien, J. B. Bailargeon, etc., etc.

Le rapport des Administrateurs, le Bilan Général et le Compte des Profits et Pertes, ainsi que le Rapport des Commissaires-Censeurs se lisent comme suit.

## Rapport du Conseil d'Administration présenté aux Actionnaires à l'Assemblée Générale Annuelle, le 24 Janvier 1912.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de la Banque et de leurs résultats pour l'exercice 1911.

Cet exercice dont le cours n'a été troublé par aucun événement important a été l'un des plus profitables depuis la fondation de votre institution.

Tel qu'il appert au Bilan, les dépôts confiés à cette Banque s'élevaient à près de neuf millions de dollars, soit une augmentation de deux millions et demi sur l'an 1910, et le total des obligations au public au 31 décembre s'élevait à la somme de \$1,582,093.13 contre \$813,542.87 à même date l'an dernier. Cette augmentation s'est accomplie en maintenant les premières règles appliquées avec la prudence si nécessaire à une Banque de dépôts. De fait, vous constaterez au Bilan cette partie notable de l'Actif immédiatement réalisable représentant 55 p.c. des obligations au public à laquelle l'on peut immédiatement ajouter l'item de \$1,057,998.69 qui se compose d'Effets Municipaux et autres, et dont la réalisation en espèces serait relativement facile.

Malgré cette réserve considérable de Fonds en caisse et cette proportion importante de l'Actif investie ou prêtée sur garantie d'effets de tout repos dont le rendement est nécessairement beaucoup plus bas que celui obtenu par l'escompte de papier commercial, les bénéfices de l'année écoulée s'élevaient à la somme de \$184,398.58. Nous estimons que ce résultat est très satisfaisant.

Suivant la méthode que vous avez toujours approuvée, nous prélevons sur les bénéfices de l'année une somme relativement considérable pour le maintien des nouvelles succursales, et nous avons aujourd'hui le plaisir de vous faire part avec la réduction de cette année, ce compte de frais de premier établissement est déjà complètement amorti. Votre Banque compte donc maintenant 44 succursales et Agences établies dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick et pas un centin ne figure à l'Actif représentant des frais antérieurs de premier établissement.

Comme par le passé le Bureau Chef et toutes les succursales de la Banque ont été visités par les Inspecteurs durant l'année, et un rapport spécial a été présenté à l'Administration dans chaque cas.

Nous sommes heureux de renouveler ici les éloges que nous adressons tous les ans au Gérant Général, aux Inspecteurs, aux Gérants de nos Succursales et autres Officiers et Employés de l'Institution.

Le Rapport de Messieurs les Commissaires-Censeurs va vous être lu, nous tenons à vous faire part des services signalés rendus à la Banque par ce Bureau de Contrôle de votre département des Dépôts d'Épargne, ces Messieurs méritent tous nos remerciements.

Pour Messieurs les Administrateurs,

(Signé) H. LAPORTE, *Président.*

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

PASSIF

RAPPORT GENERAL de la Banque, arrêté au 31 Décembre 1911

ACTIF

Billets de la Banque en circulation, . . . . .	\$1,109,468.00	Or, Argent, Billets de la Puissance, Billets et Chèques d'autres Banques, etc., . . . . .	\$1,582,093.13
Le passif courant ne portant pas intérêt, . . . . .	\$1,920,280.96	Dépôts dans les Banques Canadiennes, Américaines et Européennes, . . . . .	667,354.72
Le passif d'épargne portant intérêt, . . . . .	6,600,767.32	Dépôts au Gouvernement Fédéral, en garantie de la circulation, . . . . .	52,000.00
Dépôts correspondants européens, . . . . .	924,666.54	Effets Publiques, Municipaux et autres autorisés par la loi, . . . . .	2,057,998.69
	9,445,714.82	Prêts à demande sur actions et débiteurs, . . . . .	3,192,011.31
Dépenses non recouvrées, . . . . .	847.14		\$7,551,457.85
Dépense trimestrielle payable le 2 janvier 1912, . . . . .	12,500.00	Billets escomptés courants et autres valeurs, . . . . .	4,159,448.64
		Billets promissaires passés dus (pertes déduites)	11,954.84
Total des obligations au public, . . . . .	10,568,529.96	Propriétés Foncières autres que les Bureaux de la Banque, . . . . .	18,818.85
Capital payé, . . . . .	\$1,000,000.00	Créances hypothécaires sur immeubles vendus par la Banque, . . . . .	14,312.97
Excédent du compte de Profits et Pertes, . . . . .	12,463.19	Édifices de la Banque, . . . . .	325,000.00
	\$12,080,993.15		\$12,080,993.15

Dt.	Compte des PROFITS & PERTES au 31 Décembre 1911		Cr.
	EN MOINS :		
Dividende No 29, 1¼% payé aux actionnaires le 1er avril 1911. . . . .	\$12,500.00	Profits du Bureau-Chef et des Succursales de la Banque, déduction faite des frais d'Administration, intérêts sur dépôts, pertes et pertes probables. . . . .	\$184,398.58
Dividende o 30, 1¼% payé aux actionnaires le 1er juillet 1911. . . . .	12,500.00	Balance au Crédit du Compte Profits et Pertes au 31 décembre 1910. . . . .	13,674.48
Dividende No 31, 1¼% payé aux actionnaires le 1er octobre 1911. . . . .	12,500.00		
Dividende No 32, 1¼% crédité le 31 décembre et payable aux actionnaires le 3 janvier 1912. . . . .	12,500.00		
Taxes Provinciales, Municipales et autres payées durant l'année. . . . .	8,148.31		
Réduction sur Ameublements, et Allocation pour le maintien des nouvelles succursales. . . . .	27,461.56		
Pour la création d'un "Fonds Contingent Spécial" au soutien de l'actif généralement. . . . .	25,000.00		
Porté au Fonds de Réserve le 31 décembre 1911. . . . .	75,000.00		
Balance au Crédit de Profits et Pertes le 31 décembre 1909. . . . .	12,463.19		
	\$198,073.06		\$198,073.06

### COMPTE--FONDS DE RESERVE

Au crédit du "FONDS DE RESERVE" le 31 Déc. 1911 . . . . . \$500,000.00

(Signé) Tamerède Bienvenu,  
Gérant Général.

Vérifié et trouvé exact.  
(Signé) JOS. R. CHOQUET,  
Comptable en Chef.

### RAPPORT DE MESSIEURS LES COMMISSAIRES-CENSEURS

Présenté à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, le 24 janvier 1912.

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat qui nous a été confié pour l'année qui finit.

Nous avons fait mensuellement la vérification des valeurs qui garantissent les emprunts faits à votre Banque, ceux représentés dans le Bilan par l'item "Prêts à demande sur actions et débetures"; nous avons aussi vérifié les Effets publics, Municipaux et autres appartenant à la Banque et acquis comme placements. Le montant réalisable à demande, de ces valeurs et prêts, ajouté aux argents en Caisse et en Banque, s'élevait en tout temps à la somme prescrite par vos règlements, pour répondre aux exigences possibles des déposants, à savoir 50% des dépôts d'Épargne, base sur laquelle repose pour une large part la confiance qu'inspire justement votre institution.

C'est avec une vive satisfaction que nous constatons un nouveau progrès remarquable dans l'activité de votre Banque et dans les résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé.

Votre institution est administrée avec zèle et prudence, la Direction mérite toute votre confiance.

Pour les Commissaires Censeurs,

(Signé) A. LACOSTE, Président.

Après les résolutions d'usage offrant des remerciements aux Commissaires-Censeurs, au Gérant Général et autres officiers de la Banque, l'élection des Directeurs eut lieu :

Sur proposition de Monsieur J. T. R. Laurendeau, secondé par Monsieur Charles Bruchési, un seul bulletin est déposé contenant les noms des mêmes Directeurs pour l'exercice courant 1912, et Messieurs les scrutateurs dûment nommés à l'assemblée déclarèrent les Messieurs dont les noms suivent élus Directeurs: H. Laporte, W. F. Carsley, Hon. Louis Beaubien, G. M. Bosworth, Alph. Racine, L. J. O. Beauchemin et Tamerède Bienvenu.

On procéda ensuite à la nomination des Commissaires-Censeurs.

Sur proposition de Monsieur Thomas Préfontaine, secondé par Monsieur Trefflé Bastien les Messieurs suivants sont élus Commissaires-Censeurs pour l'exercice 1912, savoir: Sir Alex. Lacoste, docteur E. P. Lachapelle, Monsieur M. Chevalier.

L'assemblée s'ajourne.

### LES ACTIONS "QUI TAM"

Rapport du comité de législation adopté par le conseil à sa séance du 31 janvier 1912.

Ce comité s'est réuni le mercredi, 24 janvier 1912, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Etaient aussi présents:—MM. Frédéric C. Larivière, Armand Chaput, W. U. Boivin, secrétaire.

Votre comité, ayant pris connaissance des plaintes que l'on formule contre l'abus des actions "qui tam", recommandant l'adoption de la résolution suivante:—

ATTENDU QUE les actions "qui tam" ou les actions populaires pour le recouvrement des pénalités, sont devenues, dans le district de Montréal, un abus public, en autant que ces actions sont instituées par des particuliers, non dans le but de faire observer la loi, mais seulement pour faire du pécule, et

ATTENDU QUE la Couronne ne retire aucun revenu de ces actions quand elles sont instituées comme présentement par des particuliers en autant que très peu de ces actions sont menées jusqu'au bout;

RESOLU que, réitérant une résolution qu'elle a passée le 22 février 1911, la Chambre de Commerce prie de nouveau l'Hon. Procureur Général de la province de Québec d'amender la loi à la présente session de la Législature de la province, de façon à empêcher l'institution de ces actions autrement que par l'intermédiaire de l'officier qualifié de la Couronne, et de plus, à donner aux parties en défaut, un avis comportant un délai raisonnable pour lui permettre de se conformer à la loi.

Le tout humblement soumis,

ALPH. DESJARDINS,  
Président du comité.

commerce. Combien on apprécierait une telle réforme.

### 2° Une loi de faillite.

Encore dans le domaine de la législation, j'oserai parler d'une loi de faillite. Tous mes prédécesseurs l'ont demandée, et depuis nombre d'années notre Chambre s'en est occupée sans succès. Il me semble qu'à ce moment où la Chambre de Commerce propose de nouer des relations plus droites avec les provinces-sœurs, l'adoption d'une loi de faillite uniforme aurait plus de chance de succès. Pourquoi ne tenterions-nous pas un nouvel effort? Aujourd'hui que tous les marchands du Canada traitent entre eux, ne conviendrait-il pas qu'en matière commerciale ils soient régis par une législation uniforme? N'est-ce pas une loi uniforme qui règle les conditions dans lesquelles on peut faire affaires par chèques, traites et autres effets de commerce? Pourquoi en serait-il autrement quand il s'agit de régler des difficultés commerciales.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

### Une suggestion aux justiciables.

Malgré tous nos efforts, nous n'avons pas encore une administration judiciaire qui réponde aux besoins du commerce, et Dieu sait quand nous en aurons une. La Chambre de Commerce qui ne souhaite rien tant que de rendre service aux justiciés, pourrait être fort utile d'une autre façon en suppléant à l'insuffisance des tribunaux. Par exemple, en vertu de sa charte, la Chambre de Commerce est autorisée, pour éviter les frais et les délais de nos tribunaux civils, à créer un conseil d'arbitrage. Déjà elle possède ce conseil composé de douze personnes jouissant de l'estime générale. Ce Conseil a le pouvoir d'entendre et de juger les affaires contentieuses que les parties veulent lui soumettre. Rarement ce conseil a eu l'avantage de fonctionner; il me semble que cette année une belle occasion lui est offerte de rendre des services, et je crois qu'on accueillerait bien l'offre de la Chambre de recourir aux services de son conseil d'arbitrage, dans nombre de cas où il n'y a pas lieu d'espérer une intervention expéditive de la justice de nos tribunaux.

Les services que pourra rendre ce tribunal n'empêcheront pas la Chambre de poursuivre sa campagne en faveur de l'amélioration de l'administration de la justice, soit par l'augmentation du nombre des juges, soit par tout autre moyen qui pourra être suggéré.

## LA QUESTION DES EXPOSITIONS

On se plaît à répéter ce mot d'un de nos grands hommes que "le vingtième siècle sera le siècle du Canada". Il me semble qu'on ne saurait mieux le démontrer qu'en amenant chez nous, pour le constater, les nations du monde. Le moyen d'en arriver là est peut-être une exposition internationale. Depuis quelques années, notre pays a été invité à prendre part aux expositions de Londres, de Paris, de Liège, de Bruxelles, de Milan, pourquoi à son tour ne convierait-il pas les peuples de ces contrées à une grande exposition dans la métropole?

Si le projet d'une exposition internationale n'a pas l'accueil qu'il mérite, Montréal pourrait au moins avoir son exposition annuelle, comme Toronto, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Ottawa. Montréal est le grand centre de distribution du pays, c'est le siège des plus grandes maisons de commerce, de la finance, le terminus des grandes com-

panies de chemins de fer et de navigation; et notre ville ne pourrait avoir son exposition?

Cette question il me semble devrait être mise à l'étude. Peut-être la cause de son insuccès dépend-elle du fait qu'un comité trop nombreux de citoyens représentant différents intérêts n'a pu s'accorder.

## LES TRANSPORTS

La question des transports dans un pays comme le nôtre est des plus importantes et mérite l'attention la plus assidue des corps publics. On comprend que cette question est trop vaste pour être embrassée toute à la fois.

Je ne ferai donc que signaler les réformes et les améliorations à demander.

### 1° Le fleuve et le port de Montréal.

Le premier des grands moyens de transports est notre beau fleuve. La Chambre a déjà fait beaucoup pour notre grande route fluviale, il ne faut pas abandonner la tâche; nous travaillerons encore de plus en plus pour amener dans notre port, par la route du Saint-Laurent, les vaisseaux d'un plus gros tonnage. La Chambre donnera tout son concours aux améliorations dans le port; elle n'a qu'à louer les Commissaires, du travail qu'ils ont fait pour rendre notre port un des mieux outillés du monde. Toutes les améliorations faites seront un appoint de plus pour nous, en assurant une entrée des plus avantageuses au commerce étranger qui voudra s'approvisionner de nos produits.

La Chambre n'abandonne pas l'espoir que la construction de la cale-sèche sera poussée avec ardeur, et nous espérons que cette entreprise fera face aux besoins futurs de notre port national.

### 2° Le canal de la Baie Georgienne.

Il faudra reprendre la question de la construction du canal de la Baie Georgienne. Ce projet me semble en danger, si l'on en croit certaines rumeurs qui annoncent que l'agrandissement du canal Welland commencera incessamment tandis que le creusement du canal de la Baie Georgienne est renvoyé aux calendes grecques. C'est à nous, Messieurs, de nous unir et de prendre la tête d'un nouveau mouvement en faveur de la réalisation du vœu depuis si longtemps formulé par toutes les classes de notre ville et de notre région.

### 3° Les chemins de fer.

Les lignes de chemins de fer reliant Montréal avec les autres parties du pays ne seront jamais trop nombreuses; il faut que la Métropole soit en communication directe par chemin de fer autant que possible, avec tous les centres de consommation de notre province d'abord, puis du pays tout entier. Il est plus que temps qu'on se rende au désir général et qu'on construisse l'embranchement qui raccordera Montréal avec le Grand Tronc-Pacifique, traversant les fertiles et riches régions du nord de notre province.

### 4° Les colis postaux.

Dans la question des transports j'inclurais celle des colis postaux. De toutes parts dans le pays on se plaint des taux exorbitants des compagnies de Messageries. Sait-on qu'à l'heure actuelle il en coûte moins cher d'envoyer un colis en Angleterre que de l'expédier à Halifax ou à Vancouver et vice versa? L'établissement d'un service de

colis postaux aura sûrement pour effet d'amener les compagnies de Messageries à établir les taux plus accessibles au public.

5° *Les compagnies de messageries à Montréal*, notamment, ont pris une décision qui sera très préjudiciable au commerce, si elles la maintiennent. Ainsi elles ont décidé de ne plus faire la livraison gratuite des articles d'«Express» dans les quartiers nouvellement annexés. La Chambre devrait immédiatement mettre cette question à l'étude.

6° *Les automobiles.—Il faut de bons chauffeurs.*

Au nombre des moyens de locomotion que nous avons maintenant, il faut compter les camions-autos et les automobiles. Quelques maisons de commerce l'ont adopté, seulement il faut toujours être très prudent, car on constate qu'on accorde trop à la légère des licences à des chauffeurs inexpérimentés. Ne serait-il pas à propos que la Chambre mette à l'étude cette question de manière à assurer la compétence des chauffeurs d'auto, soit par un amendement à la loi actuelle, ou par tout autre mode jugé nécessaire.

7° *Fret par tramway.*

Sous la rubrique des transports entre la question de la distribution des marchandises par tramway. A cause de l'agrandissement de notre ville et de l'augmentation de sa population, cette nécessité est devenue de plus en plus urgente. A plusieurs reprises la Chambre s'est occupée de cette question; elle devrait la reprendre pour en venir à un résultat satisfaisant.

#### LA COLONISATION ET LES RESSOURCES NATURELLES

La colonisation, ouvrant de nouvelles régions, c'est autant de centres de consommation qu'elle fonde à l'avantage du commerce. C'est pourquoi la Chambre devra travailler de concert avec les pouvoirs publics en faveur de la colonisation; et par colonisation je n'entends pas seulement la colonisation agricole qui met en valeur les richesses du sol, mais aussi de la colonisation industrielle, qui arrache au sol ses richesses minérales, et qui prend aux cours d'eau ses forces énergiques; de même veux-je parler de la colonisation sportive, qui grâce aux associations de chasse et de pêche assure aux habitants des campagnes une autre source de revenus.

#### L'AGRICULTURE

Les agriculteurs sont avec les commerçants les citoyens d'un pays qui contribuent le plus à sa prospérité par leur énergie, leur activité et leur travail. La Chambre de Commerce doit les aider et leur assurer tout son concours. Une question qui les intéresse surtout est celle des bonnes routes, et notre institution continuera de s'y intéresser.

#### L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La Chambre de Commerce a le mérite d'avoir été un des plus ardents champions de la cause de l'instruction. Ses efforts ont été couronnés de succès, et elle le constate aujourd'hui par l'essor donné à l'enseignement commercial. Un des désirs de la Chambre c'est de voir notre jeunesse engagée dans les voies que le commerce et l'industrie peu-

vent lui ouvrir, c'est de la voir moins s'attacher à la poursuite des emplois publics et rechercher davantage les situations dues à la seule initiative individuelle. Il y a encore trop dans notre pays d'initiatives qui sommeillent et qu'il faut réveiller. Pour stimuler les élèves à l'enseignement commercial, la Chambre de Commerce ne pourrait-elle pas donner un prix, qui serait gagné par voie de concours ouvert à tous les établissements. Et pour être pratique ce prix pourrait être une bourse à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales ou à l'Ecole Technique.

La Chambre devrait peut-être aussi s'occuper d'encourager autant que possible l'enseignement primaire. Les hommes du commerce sont intéressés à ce que les jeunes qui les suivront dans la carrière commencent toujours par avoir une bonne instruction primaire, étant donné que souvent c'est la seule qu'ils reçoivent.

#### LES AFFAIRES MUNICIPALES

La Chambre de Commerce a trop à coeur le progrès de ville pour se désintéresser des affaires municipales. Aussi est-il de mon devoir de vous faire connaître quelques-unes des mesures dont je souhaite l'adoption.

1° *L'ouverture du boulevard St-Laurent.*

En tête de ces questions municipales, je place le projet d'ouverture du Boulevard St-Laurent jusqu'au fleuve. Vous connaissez trop l'importance de cette question pour croire que la Chambre de Commerce ne la reprendra pas. C'est de l'intérêt général.

2° *Recensements annuels.*

La Chambre de Commerce croit devoir remettre à l'actualité la question d'un recensement annuel à Montréal, qui constaterait les progrès réalisés par notre ville chaque année, soit par son accroissement naturel, soit par ses annexions. A l'exemple de certaines villes des Etats-Unis, les évaluateurs pourraient être chargés de faire ce travail.

3° *L'agrandissement du marché Bonsecours.*

Les proportions que prend le commerce des denrées et des viandes sont si considérables qu'il devient plus qu'évident que le marché Bonsecours est maintenant trop petit. Pourquoi le Conseil Municipal ne s'occuperait-il pas de l'agrandir jusqu'à la Place Jacques-Cartier? Ce projet tout en étant d'une grande utilité contribuerait beaucoup à l'embellissement de la ville. Lequel d'entre nous qui a eu l'avantage de voir Paris n'a pas été émerveillé des Grandes Halles de la Capitale Française?

4° *L'encombrement des tramways.*

Cette question déjà vieille de plusieurs années est d'actualité. Il n'y a que Montréal qui offre le spectacle disgracieux qu'il nous est donné de voir plusieurs fois par jour. L'encombrement des tramways est tel, qu'il devient impossible de s'en servir. Ne devrions-nous pas renouveler nos instances auprès du Conseil Municipal pour mettre fin à cet état de choses.

#### LA QUESTION OUVRIERE

La classe ouvrière, la plus nombreuse de notre ville, est sûrement le plus important de tous nos clients à tous. La Chambre ne pourrait donc pas rester indifférente à ce qui

la touche sans manquer à son rôle. Il entre donc dans mon programme et dans celui de mes collègues, d'encourager toute législation, ou tout mouvement qui aura pour but d'amener une entente plus étroite entre les patrons et leurs employés.

#### 1. *Les logements ouvriers.*

La Chambre de Commerce sera heureuse, à coup sûr, d'aider à la réalisation de ce beau projet, qui est d'assurer à l'ouvrier un logement sain et moderne, et le plus possible protégé contre le feu. Cette question mérite sûrement la considération de la Chambre de Commerce.

#### 2. *La qualification foncière.*

La population de Montréal vient de se prononcer en faveur de l'abolition de la qualification foncière. Cette mesure joint donc de plus de popularité qu'on le croyait. Il reste à espérer qu'elle ne sera pas une cause d'abus ni de troubles pour les intérêts de notre belle cité.

### POUR NOTRE CHAMBRE

Je termine cet exposé déjà trop long, par quelques desiderata qu'il serait avantageux de réaliser pour la prospérité de notre belle institution.

#### 1. *Le vingt-cinquième anniversaire.*

On vous a parlé du 25ième anniversaire de fondation. Ne croyez pas que nous avons laissé passer cet événement sans songer à le commémorer. Déjà les mesures sont prises pour organiser un grand banquet public, qui réunira autour des mêmes tables toutes les sommités du monde des affaires de tout le pays, et auquel prendront part les représentants de nos gouvernements.

#### 2. *Conférences publiques.*

Pour mieux faire connaître la Chambre, et donner aux hommes d'affaires l'avantage de se rencontrer, j'ai songé à inaugurer une série de quatre grandes conférences publiques, qui fourniront à des orateurs distingués l'occasion de venir traiter les grandes questions économiques de l'heure présente.

Je termine. Je vous demande pardon de vous avoir retenus si longtemps; je tenais à vous faire part de tous les projets que notre Chambre pourrait réaliser.

Je sais bien d'avance que tous les vœux émis ne recevront pas une réalisation complète; mais ils prépareront les solutions en imposant à qui de droit l'examen des questions qui seront discutées, laissant à mes successeurs l'avantage de voir se réaliser les quelques projets que je viens de vous soumettre.

### Octroi des Licenses d'Hotels à la Campagne

*Rapport du comité de législation adopté par le conseil à sa séance du 31 janvier 1912.*

Ce comité s'est réuni le mercredi, 24 janvier 1912, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, président.

Étaient aussi présents:—MM. Frédéric C. Larivière, Armand Chaput, W. U. Boivin, Secrétaire.

Assistaient aussi comme invités: MM. Ludger Gravel, A. H. Hardy et Adéland Fortier.

M. le Dr Jos. Gauvreau, qui avait été aussi invité à cette séance, a cru devoir s'excuser, disant dans sa lettre, qu'il n'avait rien à ajouter à sa correspondance avec notre Chambre, et que d'ailleurs un engagement antérieur l'empêchait d'y assister.

À l'occasion des plaintes portées à notre Chambre par une classe nombreuse de voyageurs sur la tenue rien moins que satisfaisante d'un trop grand nombre d'hôtels de la campagne dans la province de Québec, votre comité a reçu instruction d'en étudier les causes et de rechercher quelles mesures pourraient y apporter remède.

Votre comité, après enquête, a fait le rapport soumis à l'assemblée de la Chambre tenue le 22 novembre 1911, lequel, après considération sérieuse, fut adopté. Il fut de plus ordonné que ce rapport serait soumis aux Chambres-Socurs pour obtenir leur avis et dans le cas d'approbation, solliciter leur concours.

De la nature des objections soulevées par quelques-unes de ces Chambres et des réclamations publiées par certaines personnes au nom de la tempérance, il appert que la démarche de notre Chambre a donné lieu à des protestations hostiles et à des malentendus; que les uns y ont trouvé une atteinte portée à l'autonomie des conseils municipaux; d'autres l'ont considéré comme un moyen déguisé de favoriser indûment le commerce de liqueurs.

L'attention de la Chambre ayant été appelée sur cette interprétation donnée à sa résolution, a jugé utile de fournir une explication plus ample de son attitude et a, en conséquence, chargé le comité de Législation d'en expliquer la teneur et le but.

Votre comité s'est donc réuni de nouveau; il a recueilli des informations additionnelles sur le fonctionnement de la loi des licences dans la campagne,—entendu de nouvelles plaintes et vérifié leur bien-fondé, et il a le regret d'être obligé de réaffirmer que les exigences de la loi ne sont pas remplies en nombre de municipalités,—que le public voyageur ne reçoit pas dans les hôtels licenciés le traitement auquel il a droit,—que les chambres sont mal tenues,—la table est négligée, l'attention à peu près exclusive de l'hôtelier se concentrant sur la buvette et les profits faciles qu'il en peut retirer,—qu'en dépit des plaintes portées contre la tenue de ces hôtels devant les conseils municipaux, rien n'est fait pour satisfaire aux réclamations du public;—que d'année en année, les licences leur sont renouvelées avec la même facilité, qu'aucun effort sérieux n'est fait pour forcer les porteurs de licences à améliorer leurs établissements.

Que, dans de nombreux cas, les membres des conseils municipaux ne savent pas se soustraire aux influences que les détenteurs de licences mettent trop souvent en jeu pour paralyser leur action.

Que, par contre, des hôteliers parfaitement qualifiés, à la suite de divisions locales, politique ou municipale ou de simples rivalités, se sont vus dépouillés de leurs licences au bénéfice d'hommes incompétents qui avaient su s'emparer du vote de la majorité; de là l'excuse invoquée par certains d'eux pour ne pas apporter à leur établissement les améliorations nécessaires pour l'accommodation du public.

Votre comité croit que l'intervention des autorités, en ce qui regarde le confort des voyageurs dans les hôtels, est aussi urgent que son intervention dans le bon entretien des chemins que personne n'a songé encore à considérer comme un danger porté à l'autonomie des municipalités.

Votre comité, tout en respectant le droit qu'ont les conseils municipaux de donner les licences d'hôtels, d'en

fixer le nombre ou de les retrancher dans les limites de leur municipalité, persiste à recommander que le nom du porteur de telle licence d'hôtel soit laissé à une commission spéciale qui ne relève pas directement du vote des contribuables, mais qui tiennent ses pouvoirs, soit du conseil de comté ou de toute autre source qui assure à son action une complète indépendance. Cette commission ayant, en outre, le devoir de surveiller l'observance de la loi et d'inspecter les établissements licenciés pour s'assurer de leur bonne ou mauvaise tenue.

En agissant ainsi, votre comité croit que la Chambre de Commerce travaille non seulement dans l'intérêt du public voyageur, mais dans le but de prévenir plus efficacement les abus si généralement constatés de la vente des liqueurs trop fréquemment encouragés par l'assurance de l'impunité.

Le tout humblement soumis.

ALPH. DESJARDINS.

*Président du comité.*

## MISE EN NOMINATION

*(Assemblée générale spéciale)*

La séance s'ouvre le mercredi, 24 janvier 1912, sous la présidence de M. Frédéric Larivière, président, à 3 hrs p.m.

Sont présents:—MM. Armand Chaput, 1er V.-P.; Lt-Col. A. E. Labelle, 2ème V.-P.; Geo. Gonthier, trésorier, W. U. Boivin, Secrétaire; Ls-Jos. Loranger, C.R., F. Bourbonnière, C.R., C. H. Catelli, Damase Masson, Isaïe Préfontaine, O. S. Perrault, Joseph Fortier, A. A. Granger, Adé- lard Fortier, Ludger Gravel, A. Ghysens, A. Machéras, J. A. Beaudry, C. E. Martin, Louis Perron, T. Laffleur, Emile Rolland, E. Blanchard, Dr L.-P. de Grandpré, J. G. A. Filion, C. A. Lefebvre, L. C. de Tonnancour, A. H. Hardy, A. P. Simar, N. G. Valiquette, Trefflé Charpentier, F. B. Drouin, J. T. Armand, Arthur Lemont, Lambert de Roode.

Lecture est donnée des articles des règlements relatifs aux élections.

Avis est donné du dépôt de la liste des présences des membres du Conseil aux assemblées de la Chambre, du Conseil et des comités, conformément à l'article 35 des règlements.

**ELECTION A LA CHARGE DE PRÉSIDENT.**—M. Armand Chaput, Vice-Président de la maison de gros "L. Chaput, Fils et Cie Limitée" est proposé comme candidat à la charge de Président par MM. C. H. Catelli, Isaïe Préfontaine, E. Daoust, O. S. Perrault, W. U. Boivin, D. Masson, A. E. Labelle, Joseph Fortier, C. E. Martin, Adé- lard Fortier, Alphonse A. Granger.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu président de la Chambre pour l'année 1912-1913.

**ELECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT.**—M. le Lieut.-Colonel A. E. Labelle, Directeur-gérant de "La St. Lawrence Flour Mills Co." est proposé comme candidat à ce poste par MM. Isaïe Préfontaine, Armand Chaput, Joseph Fortier, E. Daoust, O. S. Perrault, D. Masson, C. H. Catelli, C. E. Martin, Adé- lard Fortier, W. U. Boivin, Alphonse A. Granger.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le can-

didat est déclaré élu premier Vice-Président de la Chambre pour l'année 1912-1913.

**ELECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT.**—M. Adé- lard Fortier, Vice-Président de "La Montreal Dairy Co." est proposé comme candidat à ce poste par MM. Ludger Gravel, Hon. Alph. Desjardins, Joseph Fortier, Louis Perron, D. Masson, O. S. Perrault, P. A. Gagnon, W. U. Boivin, A. H. Hardy, Fortunat Monette et Alphonse A. Granger.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu deuxième vice-président de la Chambre pour l'année 1912-1913.

**ELECTION DU TRÉSORIER.**—M. Georges Gonthier, comptable expert de la société "Gonthier et Migdaley" est proposé comme candidat à ce poste par MM. l'hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy, Ludger Gravel, C. H. Catelli, Joseph Fortier, F. Bourbonnière, Adé- lard Fortier.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu trésorier de la Chambre pour l'année 1912-1913.

**ELECTION DU SECRÉTAIRE.**—M. W. U. Boivin, marchand de nouveautés, est proposé comme candidat à ce poste par MM. l'hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy, Ludger Gravel, C. H. Catelli, Joseph Fortier, F. Bourbonnière et Adé- lard Fortier.

Aucune proposition contraire n'étant présentée, le candidat est déclaré élu Secrétaire de la Chambre pour l'année 1912-1913.

**ELECTION DES ANCIENS PRÉSIDENTS, VICE-PRÉSIDENTS ET TRÉSORIERES.**—MM. H. Laporte, D. Parizeau, Hon. Alph. Desjardins, Joseph Contant, L. E. Geoffrion, D. Masson, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isaïe Préfontaine, O. S. Perrault, Frédéric C. Larivière, ex-présidents; l'hon. J. D. Rolland, C.L., G. Boivin, Alphonse Racine, Ubalde Garand, L. J. A. Surveyer, A. V. Roy, ex-vice-présidents et MM. J.-B. A. Lanctôt et Joseph Fortier, ex-trésoriers sont élus, en groupe, membres du conseil de cette Chambre ainsi que MM. Ls-Joseph Loranger, C.R. et Fortunat Bourbonnière, C.R., avocats-conseils de cette Chambre, sur la proposition de MM. W. U. Boivin, L. C. de Tonnancour, Oscar Loïselle, A. H. Hardy, Joseph Fortier et C. H. Catelli.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA CONSTRUCTION.**—M. N. Simoneau, président de la Chambre Syndicale de la construction est élu, membre du conseil de la Chambre pour l'année 1912-1913, suivant les règlements.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARBITRAGE DE LA CHAMBRE POUR L'ANNEE 1912-1913.**—MM. Armand Chaput, Lt.-Col. A. E. Labelle, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Hon. Alph. Desjardins, Damase Masson, L. E. Geoffrion, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isaïe Préfontaine et O. S. Perrault sont proposés pour être élus membres du conseil d'arbitrage de la Chambre pour l'année 1912-1913, par MM. J. A. Beaudry, Ludger Gravel, A. H. Hardy, F. Bourbonnière, C.R.

**CANDIDATURES AU CONSEIL.**—Les candidatures suivantes, comme membres du conseil de la Chambre pour l'année 1912-1913, sont remises entre les mains du président, savoir:—

M. Armand J. T. courtier de mines, présenté par MM. Adélar Fortier, A. H. Hardy, W. U. Boivin, J. A. Beaudry.

M. Beaudry J. A. secrétaire de l'Ass. des marchands-détailliers, présenté par MM. W. U. Boivin, N. G. Valiquette, J. L. H. Marcell, J. G. A. Filion.

M. Bédard Rodolphe, comptable-liquidateur, présenté par MM. J. T. Armand, A. H. Hardy, W. U. Boivin, Adélar Fortier.

M. Berthiaume Arthur, gérant-général de "La Presse", présenté par MM. Joseph Fortier, C. E. Martin, J. G. A. Filion, Adélar Fortier.

M. Charpentier Trefflé, entrepreneur, présenté par MM. Isaie Préfontaine, D. Masson, Joseph Fortier, Ludger Gravel.

M. D'Argencourt L. O. épicier, présenté par MM. A. Renaud, J. A. Beaudry, A. H. Hardy, N. G. Valiquette.

M. Daoust Emilien, de la Lib. Beauchemin, présenté par MM. A. H. Hardy, Ludger Gravel, C. E. Martin, A. Renaud.

M. Daoust J. de "Daoust, Lalonde et Cie" fabricant de chemises, présenté par MM. Geo. Gonthier, Ludger Gravel, A. E. Labelle, D. Masson.

M. de Grandpré, L. P., médecin, présenté par MM. N. G. Valiquette, W. U. Boivin, J. A. Beaudry, A. Renaud.

M. Desmarteau Alexandre, comptable-liquidateur, présenté par MM. J. G. A. Filion, N. G. Valiquette, J. A. Beaudry, J. H. L. Marcell.

M. De Tonnacour L. C. marchand-tailleur, présenté par MM. Ludger Gravel, W. U. Boivin, Isaie Préfontaine, Adélar Fortier.

M. Drouin F. B. de la Cie "Waldron, Drouin" présenté par MM. A. H. Hardy, N. G. Valiquette, O. S. Perrault, J. A. Beaudry.

M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin et Cie" présenté par MM. Joseph Fortier, Alph. A. Granger, A. H. Hardy, J. T. Armand.

M. Filiatrault Joseph, marchand de nouveautés, présenté par MM. Alph. A. Granger, J. T. Armand, Adélar Fortier, Oscar Loisel.

M. Filion J. G. A. pharmacien, présenté par MM. Adélar Fortier, J. A. Beaudry, N. G. Valiquette, W. U. Boivin.

M. Frigon A. P. comptable, présenté par MM. Alph. A. Granger, Adélar Fortier, A. H. Hardy, L. C. de Tonnacour.

M. Gâteau J. O. marchand de nouveautés, présenté par MM. J. A. Beaudry, W. U. Boivin, N. G. Valiquette, A. H. Hardy.

M. Granger Alphonse A. libraire, de "Granger Frères", présenté par MM. Adélar Fortier, J. T. Armand, W. U. Boivin, A. H. Hardy.

M. Gravel Ludger, négociant, présenté par MM. Adélar Fortier, D. Masson, J. T. Armand, A. H. Hardy.

M. Goubout J. A. D. pharmacien, présenté par MM. J. G. A. Filion, Adélar Fortier, J. A. Beaudry, N. G. Valiquette.

M. Hardy A. H. de "Greenshields Limitée" présenté par MM. W. U. Boivin, J. T. Armand, Adélar Fortier, J. A. Beaudry.

M. Joubert S. D. de "Lamontagne Limitée" présenté par MM. Adélar Fortier, J. G. A. Filion, J. A. Beaudry, Emile Rolland.

M. Labrecque J. O. marchand de charbon, présenté par MM. J. A. Beaudry, N. G. Valiquette, Adélar Fortier, J. G. A. Filion.

M. Lemay Octave, entrepreneur, présenté par MM. J. A. Beaudry, J. G. A. Filion, W. U. Boivin, Adélar Fortier.

M. Loiseau Oscar, marchand-tailleur, présenté par MM. W. U. Boivin, Adélar Fortier, J. C. G. Contant, A. H. Hardy.

M. Martin C. E. de "P. P. Martin & Cie" présenté par MM. Joseph Fortier, Ludger Gravel, W. U. Boivin, Adélar Fortier.

M. Perron Louis, architecte, présenté par MM. W. U. Boivin, Joseph Fortier, C. E. Martin, Adélar Fortier.

M. Renaud Alphonse, de "Renaud, King & Patterson" présenté par MM. A. H. Hardy, Alphonse A. Granger, J. T. Armand, Adélar Fortier.

M. Richard J. Auguste, de la "Fashion Craft", présenté par MM. Geo. Gonthier, Ludger Gravel, A. E. Labelle, D. Masson.

M. Ste-Marie Philippe, médecin, présenté par MM. A. H. Hardy, Ludger Gravel, J. T. Armand, L. C. de Tonnacour.

M. Tarte Ls-Joseph, co-prop. "Le Patrie", présenté par MM. J. A. Beaudry, D. Masson, N. G. Valiquette, Joseph Fortier.

M. Vaillancourt J. A. marchand de provisions, présenté par MM. C. A. Lafebvre, Joseph Fortier, A. E. Labelle, Louis Perron.

M. Valiquette N. G. marchand de meubles, présenté par MM. J. L. H. Marcell, Victor Pigeon, J. A. Beaudry, E. Blanchard.

M. Villeneuve Léonidas, marchand de bois, présenté par MM. C. H. Catelli, Ludger Gravel, Isaie Préfontaine, D. Masson.

Le président, M. Larivière, fait ensuite la déclaration suivante:—

"Plus de 20 candidatures étant présentées, il y aura votation au scrutin secret, suivant les règlements. Cette votation aura lieu le ou avant lundi, le 12 février prochain.

"Chacun des candidats mis en nomination recevra un avis officiel de la proposition de son nom, et au cas où quelques-uns d'entre eux croiraient devoir décliner l'honneur de sa candidature, ils sont priés de faire connaître leur refus par écrit au secrétaire de la Chambre; autrement leur silence serait interprété comme une acceptation de la candidature."

M. le Président de la séance félicite les membres présents du choix qu'ils viennent de faire des nouveaux officiers de la Chambre, leur disant qu'il le trouve excellent et qu'il présente toutes les garanties de succès pour le progrès et l'avancement de la Chambre.

Messieurs Chaput, Labelle, Adélar Fortier, Gonthier et Boivin, offrent, tour à tour, leurs remerciements aux membres de la Chambre pour la marque de confiance qu'ils viennent de leur témoigner et les assurent du parfait concours de leur bonne volonté au service de la Chambre.

**NOMINATION DES TROIS SCRUTATEURS REGLEMENTAIRES.**—MM. Emile Rolland, T. Laffleur et C. A. Lefebvre sont nommés scrutateurs pour procéder au dépouillement du scrutin, mardi, le 13 février prochain, sur proposition de M. Adéland Fortier, appuyée par M. Ludger Gravel.

Et la séance est levée.

**NOTE.**—Les messieurs suivants ont ensuite, après la notification écrite de leur mise en nomination comme candidats à la charge de membres du conseil, cru devoir décliner cet honneur: MM. Octave Lemay, J. A. Beaudry, J. Auguste Richard, J. A. Vaillancourt et Léonidas Ville-neuve.

## II<sup>e</sup> LES RAPPORTS DES COMITES, ADOPTES PAR LE CONSEIL.

### *Une enquête sur la Cour de Circuit.*

Rapport du comité de législation adopté par la Chambre, à sa réunion du mercredi, 17 janvier 1912, sous la présidence de M. Frédéric C. Larivière, président.

#### ATTENDU QUE:—

“Par suite de l'encombrement de ses affaires en Cour de Circuit à Montréal, le commerce souffre un préjudice très grave, au point que depuis quelques années déjà la majorité des commerçants, au lieu de porter leurs collections à leurs avocats et d'en réclamer le montant devant le Tribunal, les portent à des agents collecteurs,—composent avec leurs débiteurs, ou aiment mieux perdre leurs créances plutôt que d'intenter des actions et de grossir le nombre des causes en souffrance.

“Que d'après les informations que la Chambre a reçues, une cause sommaire inscrite aujourd'hui, ne saurait être entendue au mérite avant le mois de juin 1913.

“Que cette situation est intolérable et ne peut plus subsister.

“Que cet état de choses déplorable serait dû, entr'autres causes, à l'augmentation considérable des affaires et au nombre insuffisant de juges pour en disposer.

“Que le commerce a besoin d'une justice expéditive et d'un Tribunal qui soit en état de disposer au plus tôt du nombre considérable des arrérages.

“La Chambre demande instamment au gouvernement la vérification, par une enquête, le bien-fondé de ces plaintes, — d'en rechercher les causes et d'y apporter un remède au plus tôt.

Le tout respectueusement soumis,

ALPHONSE DESJARDINS,

*Président du comité.*

## CHAMBRE DE COMMERCE DE PORTNEUF

Une assemblée générale de la Chambre de Commerce du Comté de Portneuf a eu lieu à Saint-Raymond, le premier février dernier.

L'assistance était nombreuse et plusieurs questions intéressantes ont été discutées.

L'élection des officiers pour l'année 1912 a donné le résultat suivant:

Président: M. N. T. Paré, Deschambault; vice-président, M. D. Bélanger, St-Basile; secrétaire, M. Nap. Mercure Neuville.

Membres du Conseil: MM. Henri Granthois, St-Casimir; L. Letourneau, St-Casimir; Jos. Julien, Pont-Rouge; J. Art. Boisvert, St-Raymond; Gédéon Arsenault, Portneuf; J. D. Boivin, Portneuf; Azarias Pagé, Cap-Santé; Leon Beaudry, Neuville; Dr Art. Marcotte, St-Basile; Dr Homer Milot, St-Raymond et Nap. Génous, St-Raymond.

## LES FAILLITES EN CANADA

Les faillites, l'an dernier, accusent un chiffre un peu plus considérable que l'année précédente en nombre.

En 1911 la province de Québec s'est signalée d'une façon particulière. Dans le commerce et l'industrie on y a compté 691 faillites avec une totalité de \$7,330,512; réparties comme suit: dans l'industrie manufacturière 139 faillites avec une totalité de \$1,849,223 en passifs, dans le commerce 458 faillites avec des passifs à la somme de \$4,529,530 et 13 faillites non classifiées avec des passifs de \$951,759.

Pour tout le Canada on a compté 1,332 faillites avec un ensemble de passifs de \$13,491,196 en 1911. En 1910 on avait fait compter 1,262 faillites et \$11,514,650.

## LE COMMERCE DU CANADA

Le rapport du ministère du commerce et de l'industrie sur les relations commerciales du Canada, de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Allemagne, vient d'être publié. Pendant l'exercice fiscal qui a pris fin le 31 mars 1911 le chiffre du commerce total du Canada avec la Grande-Bretagne s'est élevé à \$277,551,212, contre \$245,313,984 en 1910. Il y a eu une augmentation considérable des importations de marchandises anglaises et une diminution des exportations sur la Grande-Bretagne. Les importations totales s'élevèrent à \$110,586,801, contre \$95,630,877 en 1910. Les exportations se sont élevées à \$136,065,111, contre \$149,634,197.

Canada et Etats-Unis.—Total de \$412,313,003 au lieu de \$352,271,327 l'année précédente. Il y a eu augmentation non seulement pour les importations et les exportations; importations, \$224,415,202 en 1911 au lieu de \$230,070,560. Exportations \$119,396,801 au lieu de \$113,150,748.

Droits perçus: 1<sup>er</sup> sur importations de la Grande-Bretagne, \$24,756,811; 2<sup>e</sup> sur importations des Etats-Unis \$37,856,728.

Commerce avec l'Allemagne \$12,750,216 au lieu de \$10,450,456 en 1910.

Importations d'Allemagne \$10,687,199 au lieu de \$7,958,264 en 1910.

Exportations en Allemagne \$2,664,017 au lieu de \$2,501,191 en 1910.

### COMMERCE AVEC LA FRANCE

Importations \$11,755,693 en 1911 au lieu de \$10,170,963 en 1910.

Exportations \$2,782,092 en 1911 au lieu de \$2,640,648 l'année précédente.

### COMMERCE TOTAL DU CANADA

\$769,443,905 au lieu de \$693,212,221 en 1911.

Droits perçus: \$72,935,639 au lieu de \$60,709,707 l'année précédente.

Importations d'argent monnayé et non monnayé, très forte augmentation: \$6,017,589 en 1910 et \$10,206,210 en 1911; \$2,594,536 en 1911 et \$1,196,155 l'année précédente.

# La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal

## SOIXANTE-CINQUIÈME RAPPORT ANNUEL

Montréal, le 12 février, 1912.

*Vos Actionnaires,  
Messieurs,*

Vos Directeurs ont le plaisir de vous soumettre le Soixante-cinquième rapport annuel des affaires de la Banque et le résultat de ses opérations pendant l'année expirée le 31 décembre, 1911.

Les profits nets de l'année ont été de \$223,655.68 auxquels il faut ajouter le solde reporté du compte des Profits et Pertes de l'année dernière soit \$32,393.54, ce qui forme un ensemble de \$256,049.22. Sur cette somme il a été payé un dividende semi-annuel et deux dividendes trimestriels à nos actionnaires et \$50,000.00 ont été portés au compte de la Réserve, laquelle est maintenant de \$1,150,000.00. Cela laisse au crédit du compte des Profits et Pertes un solde de \$51,049.22.

Vos Directeurs, durant le cours de l'année écoulée, ont eu à déplorer la mort de Monsieur Albert Hébert dont la haute compétence dans les affaires a été très utile aux intérêts de la Banque.

La mort nous a aussi enlevé un autre collègue estimé dans la personne de Monsieur Michael Burke, Directeur depuis seize ans et Vice-Président de la Banque pendant les quatre dernières années.

Les places vacantes au Bureau de Direction ont été remplies par l'élection de l'Honorable Sir Lomer Gouin et de Monsieur le Docteur Donald Hingston, et Monsieur H. Markland Molson a été nommé Vice-Président.

L'inspection des livres et de l'actif de la Banque a été faite avec soin, et plusieurs fois pendant l'année.

Le rapport des Auditeurs et le bilan sont maintenant devant vous.

J. ALDERIC OUMET,

*Président.*

### ETAT DES AFFAIRES de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal au 31 Décembre 1911.

ACTIF		PASSIF	
Espèces en caisse et dans les Banques. . . . .		AU PUBLIC:	
\$1,180,059.83		Montant dû aux déposants. . . . .	\$28,147,732.28
Obligations du Gouvernement du Canada et intérêt accru. . . . .		"    au Receveur-Général. . . . .	93,341.86
2,547,845.83		Montant dû au Fonds de Charité. . . . .	180,000.00
Débentures du Gouvernement Provincial. . . . .		Montant dû à Comptes divers	392,912.94
499,248.15			\$28,813,987.08
Débentures de la Cité de Montréal et autres débentures municipales et scolaires. . . . .		AUX ACTIONNAIRES:	
13,367,899.09		Capital (souscrit \$2,000,000) payé. . . . .	\$1,000,000.00
Autres obligations et débentures. . . . .		Fonds de Réserve. . . . .	1,150,000.00
956,597.08		Profits et Pertes. . . . .	51,049.22
Valeurs diverses. . . . .			2,201,049.22
227,000.00			
Prêts à demande et à courte échéance garantis par des valeurs en nantissement			
8,564,550.21			
Fonds de charité, placé sur débentures municipales, approuvées par le Gouvernement Fédéral. . . . .			
180,000.00			
	\$30,523,200.19		
Immobilis de la Banque (bureau principal et treize succursales). . . . .			
\$475,000.00			
Autres titres. . . . .			
16,836.11	491,836.11		
	\$31,015,036.30		\$31,015,036.30

Contrôlé et trouvé conforme,

A. CINQ-MARS, C.A.

P. C. SHANNON, C.A.

*Auditeurs.*

A. P. LÉSPÉRANCE,

*Gérant.*